

# *Point* **COMM UNE!**



*Point* DOSSIER!

**La mobilité:  
un enjeu pour  
de nombreuses  
communes  
vaudoises**

*pp. 17-25*



# Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis plus de 90 ans, la CIP assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec 18'000 assurés, une fortune de 2,8 milliards de francs et un parc immobilier abritant près de 1900 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

**Contactez-nous : 021 348 21 11**  
**[www.cipvd.ch](http://www.cipvd.ch)**

Gérée par  Retraites  
Populaires

**cip** caisse  
intercommunale  
de pensions

## SOMMAIRE!

### Point UCV!

Journée des  
Communes Vaudoises \_\_\_\_\_ p. 2

Retour sur les Biennales  
des Géosciences \_\_\_\_\_ p. 7

Précisions juridiques  
sur la récusation au sein  
des conseils \_\_\_\_\_ p. 10

Comparaison financière  
canton / communes \_\_\_\_\_ p. 12

### Point DOSSIER MOBILITÉ!

Quelques réalisations  
communales pour la  
mobilité douce \_\_\_\_\_ p. 18

### Point DE RENCONTRE!

Michel Joye, Directeur des tl \_\_\_\_\_ p. 24

### Point COMMUNES!

Le travail d'intérêt général:  
une alternative \_\_\_\_\_ p. 27

Conférence du Groupe  
européen pour  
l'administration publique \_\_\_\_\_ p. 30

### Point RH!

Création d'un service RH  
à Payerne \_\_\_\_\_ p. 32

### Point CULTURE!

La FVJC se présente ! \_\_\_\_\_ p. 35

La Fête du Blé et du Pain  
approche \_\_\_\_\_ p. 39

### Point ASSOCIATIONS!

Comptes rendus  
des assemblées générales  
AVDCH \_\_\_\_\_ p. 42

ACVBC \_\_\_\_\_ p. 45

AVIATCO \_\_\_\_\_ p. 48

Point HÉRALDIQUE! \_\_\_\_\_ p. 51

Point AGENDA! \_\_\_\_\_ p. 52

Retrouvez les articles du *Point CommUNE!*  
en format numérique sur l'application UCV



# ÉDITO! Pourquoi la thématique de la mobilité inquiète-t-elle la population?

D'une part, la société d'aujourd'hui prône la liberté individuelle, d'autre part, le travail et les loisirs impliquent des déplacements de plus en plus longs et fréquents. La pression sur les infrastructures mises à disposition augmente et fait craindre au citoyen que sa liberté soit restreinte.



**Claudine Wyssa**  
Présidente de l'Union  
des Communes Vaudoises  
Syndique de Bussigny

Quel syndic ou municipal n'a pas entendu de la part de ses citoyens des plaintes concernant la mobilité? Engorgement des routes et des autoroutes, horaires des transports publics inadaptés, trottoirs trop ou pas assez larges... même les routes mal déblayées après des chutes de neige importantes! Et, surtout, la crainte lors de la construction de nouveaux quartiers d'une saturation du trafic, d'une pollution accrue et de dangers pour les enfants. Tant de thèmes faciles à résoudre pour les «y a qu'à» mais qui, dans le quotidien des autorités, posent de véritables défis. Ce numéro présente différentes expériences communales ou régionales en matière de mobilité.

Ce paradigme du déplacement permanent dépasse les questions de trafic. Professionnellement, il faut être mobile, géographiquement parlant mais aussi en acceptant les changements. Et dans la vie privée, il faut s'adapter face à des situations complexes.

Ces constats rejoignent des thèmes qui sont traités par l'UCV, comme l'amé-

nagement du territoire, l'accueil de jour, la santé ou l'économie. Seules les finances échappent à ces règles: on les préfère stables et bénéficiaires! Tout le contraire des simulations RIE III communiquées aux communes dernièrement! Aucune n'est épargnée. Les millions manquants vont forcer les communes à hausser les impôts des personnes physiques ou à accepter des comptes largement déficitaires ces prochaines années. C'est la raison pour laquelle l'UCV a déposé une motion au Grand Conseil demandant une compensation équitable pour les communes, à l'image de ce que le canton a prévu pour lui-même.

Comme d'habitude, notre assemblée est l'occasion de faire le point sur les avancées dans les nombreux dossiers que nous suivons et de remercier tous ceux qui travaillent avec nous. Cette année tout particulièrement, j'aimerais remercier Brigitte Dind qui prend sa retraite anticipée. C'est aussi une forme de mobilité! Nous la remercions pour les 14 ans passés à l'UCV – dont 8 comme secrétaire générale –, pour son engagement total en faveur des communes, ses compétences juridiques, sa vision politique et ses qualités de direction. Merci Brigitte!

Et vivent les communes vaudoises!

### IMPRESSUM!

*Point CommUNE!* Le journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises et des associations de professionnels communaux, paraît quatre fois par an, 2500 exemplaires.

#### Comité de rédaction

Pierre-Alain Borloz (AVSM) ■ Eugène Chollet (SOPV)  
■ Brigitte Dind (UCV) ■ vacant (aVdaas) ■ Jean-Marc  
Moreillon (ACVBC) ■ Florence Nedrotti (AVDCH) ■  
Charles Wernuss (AVIATCO) ■ Chloé Wiss (UCV)

#### Contacteur la rédaction

Chloé Wiss (UCV) ■ Union des Communes Vaudoises  
■ Av. de Lavaux 35 ■ case postale ■ 1009 Pully ■  
Tél. 021 557 81 35 ■ chloe.wiss@ucv.ch

#### Impression

PCL Presses Centrales SA ■ Av. de Longemalle 9  
■ 1020 Renens 1 ■ Tél. 021 317 51 51

#### Régie des annonces

Urbanic Régie publicitaire ■ Ch. de Sous-Mont 21  
■ 1008 Prilly ■ Tél. 079 278 05 94 ■ info@urbanic.ch

#### Conception graphique et mise en page

idéesse, Steve Guenat ■ 1083 Mézières ■  
Tél. 021 903 44 22 ■ sg@ideesse.ch ■ www.ideesse.ch

## Journée des Communes vaudoises

# Assemblée générale de l'UCV: le temps d'une journée, Bavois sera sous les feux de la rampe



La 109<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Union des Communes Vaudoises se déroulera le samedi 9 juin 2018 à Bavois. La commune se réjouit de pouvoir accueillir près de 1'500 convives à cette belle manifestation!



**Arianna Karlen**  
Secrétaire du  
Comité d'organisation de  
la Journée des Communes  
Vaudoises 2018

Pour de nombreuses personnes, lorsque l'on prononce le nom de Bavois, la première chose qui vient à l'esprit est ... une aire de repos sur l'autoroute A1 qui relie la France à l'Autriche! Toutefois, si l'automobiliste pressé que nous sommes prenait le temps de s'arrêter dans ce «resto-route», il remarquerait l'époustouflante vue sur la plaine de l'Orbe et le Suchet qui s'offre à lui et profiterait du calme

apparent de cette région. Il constaterait ensuite la présence d'un petit village en contrebas: Bavois!

### Un cadre idéal ...

Afin de situer le village, Bavois se trouve à une altitude de 441 mètres et englobe sur son territoire le hameau du Coudray qui culmine à 593 mètres. Cette commune du district du Jura-Nord vaudois compte actuellement un peu plus de 940 habitants et possède une superficie d'environ 9 km<sup>2</sup>. Les eaux du Talent, du Cristallin et du canal d'Enteroches coulent à travers ses terres et les deux

étangs, l'étang des Puits et l'étang de la St-Prex, semblent avoir le pouvoir d'arrêter le temps tellement ces endroits sont apaisants!

### ... pour accueillir des entreprises innovantes ...

Cependant, il serait faux de penser que Bavois est un village qui dort. Sous ses airs tranquilles, ce village bourdonne d'activités. En plus des nombreux champs cultivés qui donnent du travail aux agriculteurs, Bavois a le plaisir d'avoir quelques entreprises actives sur son territoire. La plus connue est probablement



Le ciel ne se trompe pas, venez à Bavois! (photo prise depuis le nouveau quartier de Cache Bolin)

# Vous aimez le sport et la culture?

**Nous aussi!** C'est pourquoi nous soutenons plus de 650 événements et associations chaque année.



[www.bcv.ch/sponsoring](http://www.bcv.ch/sponsoring)

 **BCV**  
Ça crée des liens

Cocooning, une fabrique de produits cosmétiques naturels. La récente malterie et la brasserie artisanale O'bled prend de l'ampleur et régale toute la région de ses productions, et une truffière, qui n'en est qu'à ses débuts, annonce un avenir prometteur. Ces trois entreprises ouvriront d'ailleurs leurs portes aux convives qui feront le déplacement jusqu'à Bavois pour la Journée des Communes Vaudoises.

### ... mais aussi des sociétés locales très actives!

Bien que la commune ait connu une forte augmentation de sa population ces dernières années, la Municipalité a tenu à continuer de permettre aux nouveaux habitants de s'intégrer à la vie villageoise. C'est ainsi qu'à leur arrivée, les nouveaux habitants se promènent sur le territoire communal assis à l'arrière d'une remorque tirée par un tracteur pour une visite guidée qui permet de s'imprégner de l'ambiance rurale du village. En fin de visite, les sociétés locales prennent le relais pour présenter leurs activités et espérer recruter de nouveaux membres. Le village de Bavois ne compte pas moins de 10 sociétés proposant des activités variées telles que le chant, la musique, la

gym, le foot, le tir, la pêche et ceci uniquement pour citer quelques exemples. Les paysannes vaudoises, qui font partie de ces sociétés, participeront grandement au bon déroulement de la Journée des Communes Vaudoises du 9 juin 2018 de par le service qu'elles assureront lors de l'apéro et leurs décorations. D'ailleurs, l'Assemblée générale des paysannes vaudoises aura lieu le jeudi 7 juin sur le même site de fête.

Le FC Bavois est sans doute la société locale la plus visible du village étant donné qu'elle possède des terrains de foot à proximité des voies CFF et même une tribune pour le terrain prin-

cipal qui voit notamment évoluer une équipe qui se trouve actuellement en Promotion League. De plus, le restaurant des Peupliers, qui se trouve à côté des terrains de foot, est un lieu propice aux rencontres où les habitants du village et d'ailleurs sont les bienvenus pour y manger un bon petit plat, ou tout simplement pour y boire une bière.

Et comme ceux qui connaissent Bavois savent qu'il est difficile de repartir après une seule bière, la gare CFF se trouve juste à côté des terrains de foot. En effet, même si Bavois est considéré comme un petit village, il a la chance d'avoir sa propre gare CFF et cela



Château-dessus datant probablement du XIII<sup>e</sup> siècle. La date de la forteresse médiévale est estimée aux alentours du XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècle.



Une partie de la place de fête de la Cantonale des Jeunesses en 2008. Bavois n'a pas peur d'organiser de grands événements!

# Nous donnons tout pour nos produits régionaux.



151'803 coopérateurs • 3'483 collaborateurs • 53 magasins • 13 marchés spécialisés (SportXX, Melectronics, Micasa, Do It + Garden, OBI, Outlet) • 8 enseignes Migros Partenaire • 9 Migros Restaurants • 12 Migros Take Away • 5 Migros Bars à café / Coffee & Time • 1 Service traiteur «Catering Services» • 3 Ecoles-Clubs • 1 Eurocentres • 1 Centre de formation • 1 Fitnessparc • 1 Golf Parc • 1 Parc Pré Vert • Des pages régionales dans le Migros Magazine (280'000 lecteurs par semaine) • 1,107 milliard de chiffre d'affaires.

## MIGROS VAUD

[www.migrosvaud.ch](http://www.migrosvaud.ch)



Vue d'ensemble du village (hormis le hameau du Coudray)

pourra certainement intéresser les élus qui se rendront à la Journée des Communes Vaudoises!

### Les Bavoisans: de bons vivants qui savent organiser de belles fêtes

Revenons à ces sociétés locales citées précédemment. Ces dernières font vivre le village et proposent régulièrement des manifestations permettant aux habitants de se rencontrer mais aussi d'accueillir des visiteurs des villages voisins. Du reste, vous avez peut-être déjà

entendu dire qu'elles se mobilisent pour vous concocter une fête villageoise des plus sympathiques à la suite de la partie officielle. Cela ne sera à ne manquer sous aucun prétexte. Il y aura de quoi manger, boire et s'amuser. Mais... ne serait-ce pas là un point commun des habitants de Bavois? L'envie d'accueillir, d'organiser des événements de grande ampleur et le plaisir de faire la fête? Rendez-vous dans le village pour avoir la réponse.

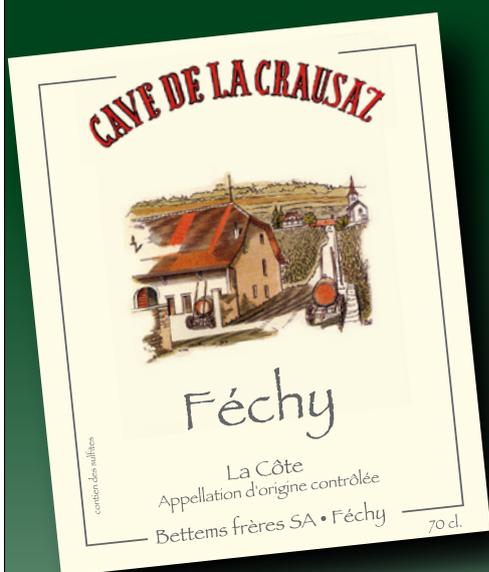
D'ailleurs, savez-vous comment l'idée d'organiser la 109<sup>e</sup> Assemblée gé-

nérale de l'Union des Communes Vaudoises a germé? C'est tout simplement en se remémorant la fête de la Cantonale des Jeunesses qui a eu lieu à Bavois en 2008 qu'un municipal lança l'idée d'organiser un événement marquant les 10 ans de la Cantonale à l'actuel syndic, M. Thierry Salzmann. Il ne fallut pas plus de mots pour que la machinerie bavoisane se remette en route pour écrire un nouveau chapitre à son livre. A bientôt! ■



Les armoiries sont créées en 1924 et représentent les deux châteaux (Château-dessus et Château-dessous) qui dominaient le village sous l'Ancien Régime.

# Cave de la Crausaz Féchy



## Féchy AOC La Côte

### Vente directe à la propriété

Cave ouverte tous les jours  
lu-ven 7h - 12h / 13h - 18h  
samedi 8h - 12h / 14h - 17h

Chemin de la Crausaz 3 - Féchy

021 808 53 54 - [www.cavedelacrausaz.ch](http://www.cavedelacrausaz.ch)



# Gestion environnementale en Suisse: mieux communiquer et intégrer la complexité

Les syndics Maurice Mischler (Epalinges) et Blaise Clerc (Vully-les-Lacs) ont partagé leur expérience en matière de gestion environnementale le 16 février dernier, au cours d'une session des Journées biennales des géosciences et de l'environnement à l'UNIL. Retour sur cette journée.



**Aurélie Terrier**  
Chargée de missions  
à l'UNIL



**Rémy Freymond**  
Adjoint de faculté



**Michel Jaboyedoff**  
Vice-doyen à la recherche,  
communication et qualité

L'UCV a été l'un des principaux partenaires de l'événement organisé du 12 au 16 février, dans les locaux de la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'Université de Lausanne (UNIL). Des spécialistes vaudois, suisses et étrangers des domaines des géosciences et de l'environnement, issus aussi bien du monde académique que des milieux de la pratique (administrations, bureaux privés, associations, etc.), se sont rencontrés afin d'échanger compétences et réflexions, et pour consolider les liens.

## Une rencontre interdisciplinaire

Au cours de ces journées, MM. Mischler et Clerc sont intervenus en tant que conférenciers dans la session «*Apports, limites, contraintes et opportunités de la gestion environnementale du point de vue des responsables politiques et administratifs: comment renforcer la coopération entre les acteurs (politiques, administratifs, économiques et académiques)?*», aux côtés du Prof. Stéphane Nahrath (UNIL), de M. Cornelis Neet, Directeur général de l'environnement, de Mme Amandine Perret, associée du Bureau Relief et du vice-recteur de l'UNIL à la Durabilité, M. Benoît Frund, dans la table ronde qui a suivi. Cette

session visait à ouvrir un espace de discussion entre gestionnaires, praticiens et chercheurs sur la gestion environnementale et sur la coopération entre les différents acteurs (administratifs, élus, économiques et académiques).

## La communication et la démarche participative: piliers d'une politique environnementale à trois niveaux

Débutant la session, le Prof. Nahrath a exposé les avantages et désavantages du fédéralisme dans la gestion environnementale. Parmi les avantages cités, une politique répartie sur trois niveaux institutionnels (fédéral, cantonal et communal) permet aux cantons ou communes d'agir comme des acteurs concrets dans la mise en œuvre des politiques publiques. Etant proches du «terrain», cantons et communes ont la capacité de détecter les enjeux et les problèmes concrets des territoires concernés, de les faire remonter au niveau fédéral, et ainsi de «[...] fonctionner comme laboratoires d'innovation politique et institutionnelle».

Bien qu'une telle structure puisse être efficace pour la mise en œuvre environnementale, cet avantage n'est pas toujours perçu au niveau des communes, comme l'a relevé M. Clerc. Il a fait part de son sentiment que de nombreux blocages proviennent de certains services de l'Etat, et que les communes se sentent souvent limitées par les niveaux supérieurs, au lieu d'être appuyées dans leurs démarches, notamment dans leurs plans généraux d'affectation du territoire. Le discours de M. Clerc a ainsi souligné l'importance de la communication et de l'écoute entre les différents niveaux institutionnels pour resserrer les liens en vue d'une gestion environnementale plus efficace.

Toute pertinente qu'elle puisse être, une politique environnementale devrait, tant aux niveaux fédéral, cantonal et communal, intégrer son impact social, en faisant l'objet de démarches participatives auprès de la population ou encore d'études d'impact social. M. Neet a ainsi présenté comme exemple la planification des parcs éoliens vaudois, dans le cadre de laquelle une plateforme participative a été développée par le canton. Cette plateforme a permis de proposer une formation et un soutien à l'organisation de démarches participatives et de pacifier le débat éolien dans le canton. M. Mischler a, quant à lui, démontré les effets positifs d'une démarche participative lors du zonage d'une route à Epalinges à 20 km/h, faisant suite à la volonté exprimée par la population, alors que la Municipalité prévoyait plutôt une zone à 30 km/h.

## Complexité de la gestion environnementale: un domaine multisectoriel et multidisciplinaire

«Il y a une augmentation très claire de la complexité de tous les domaines qui touchent la gestion et la direction d'une commune», a souligné M. Clerc lors de sa présentation. Complexité relevée par tous les intervenants, quel que soit le niveau institutionnel, et qui devrait être traitée principalement par une approche multisectorielle et multidisciplinaire.

Le Prof. Nahrath a établi que l'«on se rend de plus en plus compte que notre approche purement sectorielle des problèmes ne correspond plus à la réalité des problèmes empiriques». Pour exemple, la protection de l'air est gérée en Suisse de manière sectorielle: alors que cette politique touche aussi les sec-



De gauche à droite: M. Cornelis Neet, Directeur général de l'environnement; M. Blaise Clerc, syndic de Vully-les-Lacs; M. Maurice Mischler, syndic d'Epalinges; M. Benoît Frund, vice-recteur de l'UNIL à la Durabilité; Prof. Stéphane Nahrath, de la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration (UNIL); Prof. René Véron, doyen de la Faculté des géosciences et de l'environnement; Prof. Suren Erkman de la Faculté des géosciences et de l'environnement. @ Remy Freymond

teurs des transports, de l'aménagement du territoire, de l'énergie, du développement économique, du tourisme et de la fiscalité. L'importance de intégrer la transversalité des secteurs dans la gestion environnementale a également été démontrée par M. Neet avec l'exemple de la gestion de la problématique de l'amiante qui a fini par amener une collaboration régulière et formalisée entre les services de l'environnement et de la santé publique.

M. Clerc a fait remarquer qu'«aujourd'hui l'interdisciplinarité est le maître-mot. [...] Il n'est actuellement plus possible de développer un projet sans

l'appui de scientifiques, d'ingénieurs ou de juristes.» Il en voulait pour exemple la nouvelle école dans sa commune dont la construction s'est appuyée sur différentes compétences: les toits sont totalement photovoltaïques et sous le terrain, une centrale de chauffage à bois, alimentée par les forêts communales, fournit l'eau chaude à l'école et à la salle polyvalente. M. Mischler nous a confirmé les besoins de l'appui de professionnels et d'experts au niveau communal dans l'élaboration de la stratégie de mise en place de la loi sur l'énergie dans sa commune; selon la loi fédérale, la consommation d'énergie devra être réduite de

16% d'ici à 2020. Afin d'y répondre, M. Mischler a donc fait appel à un ingénieur en énergie dont l'expertise a permis de réduire considérablement la consommation d'Epalinges.

### **Le rôle de l'Université dans la gestion environnementale**

Par ses connaissances et compétences, l'Université a également un rôle à jouer dans la mise en place de politiques publiques environnementales, notamment dans l'émergence de problématiques pouvant amener à la mise en place de nouvelles législations, comme l'a bien souligné M. Neet. Des interventions médiatiques de chercheurs du milieu académique, du type de ceux de Mme Nathalie Chèvre, Privat docente à l'UNIL, sur «l'effet cocktail» des micropolluants des eaux par exemple, permettent aux élus et responsables de se saisir de la problématique et de proposer des mesures dans le cadre légal. M. Mischler a ainsi proposé la mise en place d'une plateforme de type «foraus» (Forum politique étrangère) qui aurait pour but de faire le pont entre la recherche et la politique par la publication et la mise en valeur des résultats sous des formats touchant un large public, ainsi que par l'organisation d'événements et de rencontres. ■

Les vidéos des présentations peuvent être visionnées à l'adresse: <http://wp.unil.ch/jbge/presentations/>

### **Les JBGE vues par MM. Clerc et Mischler**

#### **Blaise Clerc, syndic de Vully-les-Lacs et membre du Groupe Bourgs et Villages de l'UCV**

«L'opportunité donnée aux élus des communes de s'exprimer sur leurs visions, expériences et attentes en matière de gestion environnementale est très positive. Elle permet de rapprocher le monde académique de celui des édiles, en particulier des petites et moyennes communes vaudoises. Il ne s'agit pas seulement d'y voir des échanges entre académiciens et praticiens politiques, mais également de mettre en avant le pragmatisme nécessaire pour une meilleure acceptation des évolutions liées au développement durable. Une collaboration à poursuivre à l'évidence!»

#### **Maurice Mischler, syndic d'Epalinges et membre du Comité de l'UCV**

«J'ai fortement apprécié ces journées biennales des géosciences, tant par la multitude des thèmes importants abordés que par les liens que nous avons pu tisser avec le monde académique. Cela augure d'une excellente et intense collaboration à venir entre l'UCV et la Faculté des géosciences. C'est heureux, car ainsi l'Université resserre les liens entre la recherche académique et les problèmes plus «terre à terre» de la cité!»

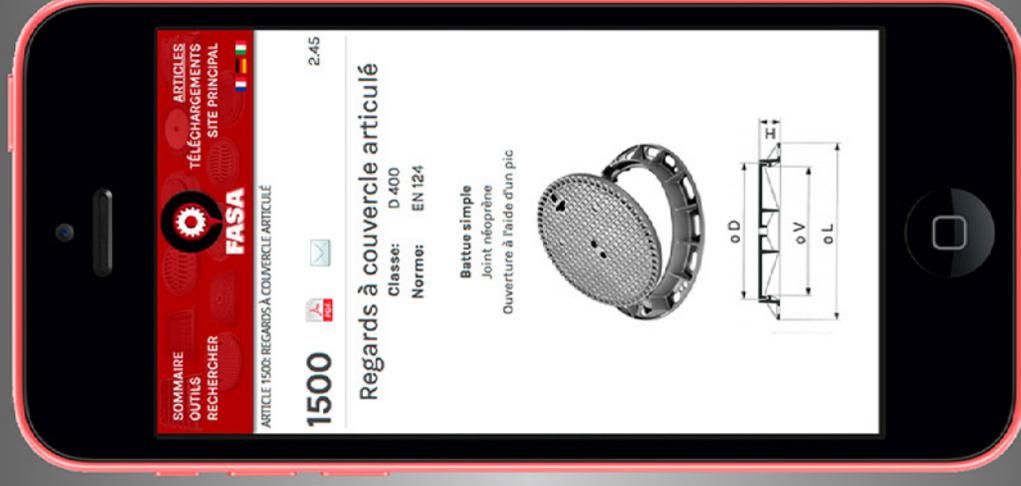
**FASA - FONDERIE ET ATELIERS MECANIQUES D'ARDON S.A.**

**FONTES DE VOIRIE  
BAUGUSS  
GHISA STRADALE**



**FASA**

**Baisse de  
prix jusqu'à  
- 50%**



CH - 1957 Ardon

+41 27 305 30 30

+41 27 305 30 40

www.fasa.ch

fontevoirie@fasa.ch

# La récusation au sein des conseils communaux et généraux

Le service juridique de l'UCV reçoit de nombreuses questions sur le thème de la récusation. C'est l'occasion pour les juristes Isabelle del Rizzo et Sarah Laurent d'apporter leurs éclairages sur ce sujet pouvant soulever de nombreuses incertitudes au sein des conseils.



Isabelle del Rizzo  
Sarah Laurent  
Juristes à l'UCV

La loi est claire: lorsqu'un conseiller général ou communal a un intérêt personnel ou matériel dans l'affaire à traiter lors du conseil, il doit se récuser spontanément. La tenue d'un registre des intérêts permet aux conseillers de siéger en toute transparence et intégrité. Cette possibilité demeure peu utilisée à ce jour.

Clair avez-vous dit? L'article 40j de la Loi vaudoise sur les communes (LC) ne l'est pas forcément, à en croire les échos qui nous reviennent des préfectures et des autorités communales, d'autant plus que chaque cas est différent et la jurisprudence quasi inexistante sur la question.

Un petit tour d'horizon de cette thématique ne nous a pas paru superflu. C'est parti!

## Qu'entend-on par *intérêt personnel et matériel*?

Par intérêt personnel, il faut comprendre un intérêt qui tient à la personne même du conseiller ou en rapport avec ses relations de famille et autres relations personnelles. Les intérêts matériels, quant à eux, se réfèrent aux éléments patrimoniaux ou pécuniaires du conseiller<sup>1</sup>.

A titre d'exemple, un conseiller actionnaire et membre du conseil d'administration d'une société immobilière dont la commune possède des parts doit se récuser dans le cadre d'un préavis municipal portant sur la vente d'actions de cette société. On peut encore mentionner le cas d'un conseiller directeur d'un établissement financier auprès

duquel la commune doit contracter un emprunt par le biais d'un préavis qu'elle soumet au conseil<sup>2</sup>.

## La seule existence d'un intérêt personnel ou matériel est-elle suffisante pour justifier la récusation du conseiller?

Non, pas forcément. Une éventuelle récusation ne se pose que lorsque *l'intérêt en question du conseiller est de nature à générer en lui une opinion préconçue, un conflit d'intérêt ou à créer auprès des administrés une certaine méfiance*. Cela découle du principe d'impartialité que l'ensemble des conseillers doivent respecter lorsqu'une décision est prise<sup>3</sup>.

Le lien entre ses propres intérêts et l'objet soumis au conseil doit être particulièrement évident et direct afin que les motifs de récusation ne soient pas trop sévères<sup>4</sup>. La notion de récusation doit donc être interprétée de manière restrictive. Elle doit être l'exception, la règle étant la liberté d'intervention de chaque conseiller, et surtout elle ne doit pas être utilisée comme arme politique.

Le lien sera direct et évident s'agissant d'un président de tennis-club en faveur duquel le conseil communal doit décider d'autoriser la municipalité à cautionner la construction de nouvelles infrastructures. Ce sera également le cas d'un conseiller vendeur de sa parcelle et qui a par conséquent un intérêt à ce que le prix de vente soit le plus élevé possible, ce qui est contraire à l'intérêt de la commune d'acquiescer ce terrain au prix le plus intéressant possible. Le lien est également évident s'agissant de prendre une décision de prêt afin de soutenir une société de remontées mécaniques dont le conseiller est actionnaire.

En revanche, prenons le cas d'un conseiller, employé au Centre patronal

## Art. 40 LC – Récusation

1. Un membre du conseil général ou communal ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut être récusé par un membre du conseil ou par le bureau. Le conseil statue sur la récusation.
2. Les décisions sur la récusation et sur l'affaire à traiter sont prises à la majorité des membres restants du conseil. Dans ce cas, les articles 15, alinéa 1 et 26 de la présente loi ne sont pas applicables.
3. Il est fait mention de la récusation au procès-verbal et sur l'extrait de décision.
4. Le règlement du conseil peut instituer un registre des intérêts.

vaudois auprès duquel de nombreuses entreprises sont affiliées. Doit-il pour autant, à chaque fois qu'un objet ayant trait à l'économie vaudoise, craindre une demande de récusation à son encontre au nom d'un intérêt personnel ou matériel? La réponse est négative: le salaire de ce conseiller ne dépend pas de la volonté de la commune de traiter avec telle ou telle entreprise affiliée au Centre patronal. Si l'on devait lui reconnaître un intérêt personnel dans cette affaire, il faudrait en faire de même avec toutes les personnes possédant une action UBS ou BCV ou avec tous les employés de ces banques. Ils auraient tous un intérêt matériel dans l'objet à traiter, mais il ne serait ni direct ni particulièrement visé par le législateur.

### Qui peut demander la récusation?

Lorsque le conseiller ne se récusé pas spontanément, un autre membre du conseil communal ou le bureau peut demander sa récusation. Il revient alors au conseil de statuer sur la question de la récusation à la majorité des membres restants, la personne récusée ne participant pas au scrutin.

### Quelles sont les conséquences de la récusation?

Si un conseiller est récusé, celui-ci ne participe ni aux séances de commission, ni à la discussion, ni au vote final sur l'objet traité. Il est fait mention de la récusation dans le procès-verbal et dans l'extrait de la décision du conseil.

### Quid si le conseiller ne s'est pas récusé?

Il n'y a pas de sanction prévue par la loi en cas de non-respect des dispositions sur la récusation. Si sanction il doit y avoir, celle-ci sera plutôt politique et se matérialisera ultérieurement par une démission ou une non-réélection, même si ce cas de figure demeure extrêmement rare.

L'art. 145 al. 1 LC ouvre la voie du recours administratif au Conseil d'Etat contre la décision du conseil entachée d'un vice de procédure sur la récusation. Toutefois, la jurisprudence précise qu'il ne doit s'appliquer qu'à titre subsidiaire lorsqu'aucune autre voie de recours n'est ouverte contre l'acte litigieux<sup>5</sup>.

C'est la raison pour laquelle, par économie de procédure, lorsque le Tribunal cantonal est compétent pour statuer

sur un litige relevant de sa compétence, il est également saisi de l'ensemble des griefs, dont celui sur la récusation.

### Autres exemples de récusation

- D'une manière générale, il est délicat que le conseiller communal se retrouve juge et partie à une procédure. Aussi il semble logique, lorsqu'il a formé opposition à un plan général d'affectation, que le conseiller ne puisse pas se prononcer sur la levée de sa propre opposition en séance de conseil<sup>6</sup>.
- Un conseiller dont l'étude d'avocats est mandatée par la commune dans le cadre d'un projet de construction doit se récusé à chaque fois que ce sujet sera porté à l'ordre du jour.
- L'épouse d'un notaire mandaté par la commune pour établir un acte notarié sur la vente d'un immeuble doit se récusé.
- Le conseiller locataire dans un bâtiment dont le conseil doit décider de la vente doit se récusé.

### Quelques exemples de récusation non justifiée

- Les décisions concernant des textes à portée normative et générale tels que les règlements communaux, arrêtés d'imposition et plans d'affectation ne sont pas susceptibles de générer un cas de récusation dans la mesure où ces textes ne sont pas de nature à influencer des intérêts personnels.
- Un membre du conseil communal ne doit pas forcément se récusé en rai-

son de sa qualité de membre d'une association qui a formé opposition à un projet communal mis à l'enquête publique et qui doit faire l'objet d'un vote au conseil communal. Il s'agit dans ce cas de bien faire la différence entre un intérêt personnel qui entraînerait la récusation (par exemple si le conseiller est propriétaire d'une parcelle touchée par le projet) et un intérêt collectif qu'un conseiller membre d'une association se doit de porter publiquement (intérêt à conserver le patrimoine architectural de la commune par exemple), y compris devant le conseil, librement et sans devoir se récusé.

- Selon la jurisprudence, il ne paraît pas justifié que le seul fait d'occuper un emploi au sein d'une autorité communale soit de nature à représenter un intérêt personnel ou matériel pour le projet soumis au conseil et porté par le municipal sous l'autorité duquel le conseiller se trouve placé<sup>7</sup>. ■

D'autres questions juridiques?

Mme del Rizzo et Mme Laurent répondent aux membres de l'UCV au 021 557 81 38

1. David Equey, La réforme de la loi vaudoise sur les communes, RDAF 2013 I 237  
 2. Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi sur les communes (EMPL), mai 2011, page 19  
 3. AC.2016.0045, consid. 3 b) aa)  
 4. EML, mai 2011, page 19  
 5. AC.2016.0045, consid. 2 c)  
 6. EML, mai 2011, page 19  
 7. AC.2016.0045, consid. 3 bb)

## COHERSENS

Une large expérience en administrations communales et en ressources humaines

Une formation personnelle spécifique et continue, un professionnalisme reconnu

**Au service des municipalités, cadres ou collaborateurs des administrations**

Coaching professionnel, coaching de vie, conseil et formations en relations humaines

**COHERSENS SINNER**

www.cohersens.ch - info@cohersens.ch - 021 634 28 48

# Comparaison financière du canton et des communes

Comparer la situation financière du canton et celle des communes, prises dans leur ensemble, peut être hasardeux si l'on ne tient pas compte des bons éléments de comparaison et de la mise en perspective appropriée. Nous vous proposons ici d'aborder cette question à l'aide d'un modèle simple: le triangle des agrégats financiers.



**Gianni Saitta**  
Conseiller en stratégie et  
gestion financières publiques  
à l'UCV

L'analyse présentée dans cet article vulgarise l'approche comparative des situations financières du canton de Vaud et des communes vaudoises. Pas de retraitement du bilan difficilement explicable, pas de modification des résultats sous couvert de réserves, préfinancements ou provisions: des chiffres comparables entre les échelons cantonal et communal. Si cette mise en perspective prend du recul sur les particularités des situations communales, elle a le mérite de proposer une vision globale de la situation actuelle, sur la base des derniers chiffres publiés par Statistique Vaud, ayant comme année de référence 2016. Les évolutions financières du canton et des communes vaudoises ont déjà été traitées dans un article récent sur le sujet. Ici, c'est avant tout la comparaison des situations financières qui prime.

## TROIS AGRÉGATS DE FINANCES PUBLIQUES À PRENDRE EN COMPTE

Le triangle des agrégats financiers est composé de trois éléments: la marge d'autofinancement (MA), la dette (D) et les dépenses nettes d'investissement (DNI). La figure ci-contre représente ces trois agrégats que nous allons vous expliquer, à l'aide d'un parallèle avec le domaine privé.

**Une marge pour s'autofinancer** – Imaginons que vous souhaitiez contracter un emprunt hypothécaire pour acheter une maison. Le banquier va, en premier lieu, vous demander votre salaire et vos charges annuels. En d'autres termes, il cherche à déterminer quelle part de

votre salaire est encore disponible pour rembourser la dette et/ou payer les intérêts passifs y relatifs. Selon la même logique, si vous souhaitez financer par vos propres moyens une maison, vous devrez probablement épargner pour investir. Dans les deux cas, un «solde disponible» doit être dégagé par la différence entre votre salaire et vos charges annuels. Ce montant vous permettra de soutenir la dette ou investir (épargner pour investir).

En finances publiques, ce solde s'appelle la **marge d'autofinancement**: il s'agit de la différence entre les revenus courants et les charges courantes<sup>2</sup>. Elle peut donc servir à rembourser la dette, mais également à financer de nouveaux investissements.

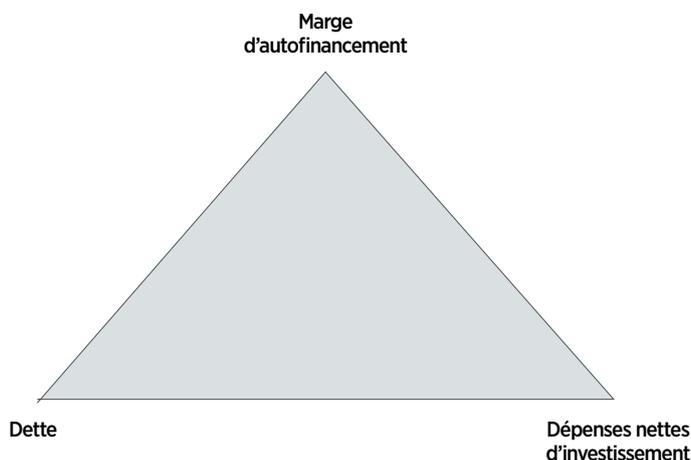
**Une dette à soutenir** – Reprenons notre exemple de l'emprunt hypothécaire. Afin de déterminer quel pourrait être le montant maximum de l'emprunt, le banquier devra tenir compte de votre solde disponible. Il veut s'assurer que vous êtes en mesure d'honorer votre emprunt, à savoir vous acquitter du service de la dette (intérêts et remboursements). Plus la diffé-

rence entre votre salaire et vos charges annuels est élevée, plus les moyens disponibles pour le service de la dette sont importants, donc plus le montant de l'emprunt peut être conséquent.

En finances publiques, c'est le même principe: la **dette**<sup>3</sup> est en relation directe avec la marge d'autofinancement. Plus cette dernière est élevée, plus la collectivité publique est en mesure de soutenir une dette importante. Il est donc possible d'évaluer la situation financière en tenant compte du rapport entre la dette et la marge d'autofinancement.

**Des investissements pour dé-penser** – Comme nous l'avons mentionné, afin de financer un investissement, comme par exemple une formation continue ou une voiture, vous avez la possibilité d'utiliser votre solde disponible (qui aura peut-être été constitué en épargne) ou emprunter. Plus vos dépenses d'investissement sont importantes, plus votre dette et/ou votre solde disponible sont élevés. A contrario, une faible différence entre votre salaire et vos charges annuels vous contraindra à investir et/ou emprunter avec parcimonie.

FIGURE 1: TRIANGLE DES AGRÉGATS FINANCIERS



## Constructeur de logements à loyer abordable

Coopérative reconnue d'utilité publique,  
sans but lucratif, nous sommes indépendants  
financièrement et politiquement

Notre parc immobilier  
est entretenu avec  
soin et rigueur et nos  
appartements sont  
régulièrement rénovés



### Nous sommes la première coopérative vaudoise de logements à loyer abordable

Quelques exemples de loyers d'appartements agréables à vivre et bien équipés, dans le groupe de nos immeubles de Cheseaux, Rue du Grand-Pré 4 à 14, selon photo ci-dessus, (moyenne sans charges):

**2 pièces (52 m<sup>2</sup>): CHF 814.-**

(appartements protégés)

**3 pièces (71 m<sup>2</sup>): CHF 1'097.-**

**4 pièces (92 m<sup>2</sup>): CHF 1'435.-**

### Nous sommes au service de toutes les communes vaudoises

Notre capacité d'investissement nous permet de financer les projets depuis la phase des études préliminaires jusqu'à la consolidation des crédits. Les communes n'ont ainsi plus besoin de cautionner le risque financier ni d'aller chercher des crédits bancaires.

### Les valeurs fondatrices de notre coopérative: le respect et la confiance

Depuis 1920, nous avons bâti une réputation de partenaire loyal auprès des acteurs publics.

Les responsables communaux sont intégrés dans les jurys de projet, les entrepreneurs et les maîtres d'état sont payés dans les 30 jours, nous travaillons volontiers avec les entreprises locales et les coopérateurs sont intégrés dans notre structure.

En finances publiques, les collectivités investissent dans des infrastructures qu'elles financent en partie grâce à leur marge d'autofinancement, mais surtout en empruntant. Les **dépenses nettes d'investissement** (DNI) (dépenses d'investissement moins les recettes d'investissement) sont donc directement corrélées avec le niveau d'endettement et la marge d'autofinancement.

### COMPARER À L'AIDE DU TRIANGLE DES AGRÉGATS FINANCIERS

Comme nous l'avons mentionné en introduction, nous allons comparer les trois agrégats présentés pour le canton et les communes, en 2016.

**En proportion** – L'Etat et les communes, prises dans leur ensemble, n'ont pas la même surface financière. En d'autres termes, l'Etat a des dépenses et des recettes courantes plus conséquentes que l'ensemble des communes réunies. Il est donc nécessaire d'adapter les valeurs en proportion, nous avons choisi comme référence le niveau communal. Pour ce faire, nous allons utiliser les recettes courantes comme étalon: la

proportion des recettes courantes entre le canton et les communes est de 1.5 sur les 25 dernières années. Ceci signifie que pour CHF 1.- de recettes communales, l'Etat en compte CHF 1.5. Nous allons ainsi ramener la situation du canton à l'échelle communale, en divisant les valeurs cantonales par 1.5.

**La comparaison du triangle** – Dans une perspective comparative, les valeurs relatives de la marge d'autofinancement, de la dette et des dépenses nettes d'investissement sont présentées dans le graphique ci-dessous, dont les valeurs sont reprises dans le tableau.

En proportion, la marge d'autofinancement est sensiblement meilleure pour le canton que pour les communes. Les moyens financiers à disposition pour soutenir la dette et investir, une fois les dépenses courantes payées, sont donc plus conséquents pour l'Etat que pour les communes.

La dette des communes est presque 9 fois supérieure à celle du canton, sans tenir compte des dettes intercommunales contractées dans les associations de communes pour finan-

cer principalement les infrastructures scolaires et d'épuration des eaux. Le rapport entre les moyens à disposition pour soutenir la dette (la marge d'autofinancement) et la dette est de 1.3 pour le canton et 12.8 pour les communes. En d'autres termes, si l'Etat consacrait la totalité de sa marge d'autofinancement au remboursement de sa dette, il mettrait 1.3 an. Les communes, elles, mettraient 12.8 ans.

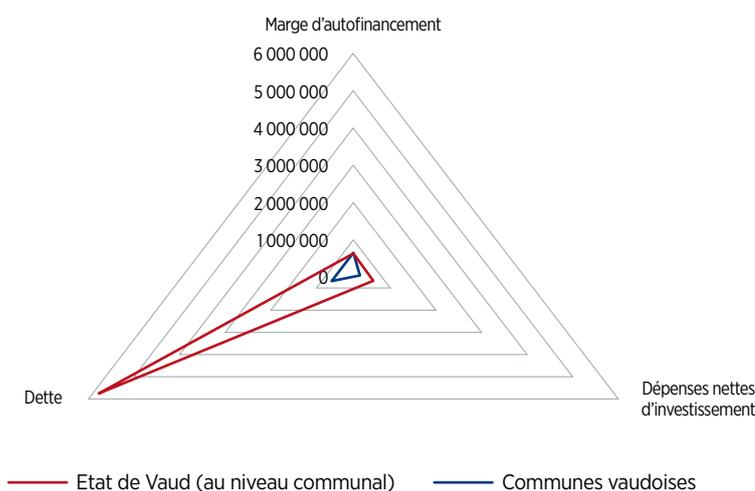
Les dépenses nettes d'investissement des communes sont plus importantes que celles du canton. En proportion, les communes investissent 2.7 fois plus que le canton, mais avec moins de moyens (une marge d'autofinancement plus faible).

### CONCLUSION

Si de nombreuses raisons expliquent cette situation, elle fait abstraction de la dimension intercommunale, mais également des besoins réels et futurs. En effet, la quantité d'investissement n'indique pas si cela est suffisant ou non. De plus, dans le cas des communes, la vue d'ensemble masque les réelles différences des situations financières entre elles. Toutefois, nous pouvons relever les éléments suivants:

- Les communes doivent soutenir une dette presque 9 fois plus élevée, en proportion, que celle du canton, avec une marge d'autofinancement plus faible.**
- Les communes doivent faire face à des investissements 2.7 fois plus élevés, en proportion, que ceux du canton, avec une marge d'autofinancement plus faible.**
- Les dépenses nettes d'investissement sont plus importantes que la marge d'autofinancement dans les communes, ce qui implique le recours à la dette. Ce n'est pas le cas au niveau cantonal.** ■

MARGE D'AUTOFINANCEMENT, DETTE ET DÉPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT, EN MILLIERS DE CHF - 2016



En milliers de CHF	Communes	Rapport	Canton en proportion	Canton
MA	448'158	0.9	505'323	757'985
D	5'733'768	8.8	650'000	975'000
DNI	578'141	2.7	212'072	318'108

1. Saïtta G., «Les évolutions financières du canton et des communes vaudoises depuis 1993», avril 2017, UCV, disponible sur le site Internet de l'UCV.

2. «L'adjectif «courante» fait référence à des éléments qui sont utiles au cours d'une seule année, contrairement aux investissements qui sont utiles sur plusieurs années. Les notions de recettes et dépenses font référence à des éléments qui ont une incidence sur la trésorerie (encaissements ou décaissements). Par conséquent, elles ne comprennent pas les opérations purement comptables, qui sont incluses dans les charges et les revenus (comme les amortissements du patrimoine administratif et les imputations internes)», *Annuaire Statistique Vaud 2018*, p. 361.

3. Il s'agit des dettes à court, moyen et long termes.

# P R O G R A M M E D E S F O R M A T I O N S

FORMATIONS  
EN FINANCES  
ET GESTION  
COMMUNALES

POUR LES  
ELUS, CADRES  
ET EMPLOYES  
COMMUNAUX

# PROGRAMME DES FORMATIONS

## RENSEIGNEZ-VOUS !

### CONTACT

Gianni Saitta  
021 557 81 30  
formations@ucv.ch

### LES DÉTAILS

[www.ucv.ch/formations](http://www.ucv.ch/formations)

Restez informé,  
découvrez notre  
application mobile !



	cours	niveaux
module 1	Compte de fonctionnement	1
	Compte des investissements	1
	Compte du bilan	1
	Introduction au MCH2	1
module 2	Bouclement des comptes	2
	Gestion des salaires	2
	Préparation du budget	2
	Gestion de la dette	2
	TVA dans les collectivités publiques	2
module 3	Contrôle interne	3
	Péréquations financières	3
	Analyse financière	3
	Planification financière	3
	Comprendre son équipe	tous niveaux
	Aménagement du territoire	
	Communes, communiquez !	

Chaque cours peut être suivi individuellement  
ou regroupé par module de niveaux différents,  
selon les places disponibles

# DOSSIER MOBILITÉ

## La mobilité: un enjeu pour de nombreuses communes vaudoises

Une région facilement accessible est un atout pour son développement et son attractivité. Toutefois, proposer des transports publics de qualité et des alternatives à la voiture individuelle grâce à une offre en mobilité douce peut être un véritable défi à relever!

Dans ce numéro, nous vous présentons quelques mesures concrétisées par des communes vaudoises en faveur de la mobilité.

- La petite reine à l'honneur:  
quelques réalisations en faveur du vélo ..... *p. 18*
- La Tour-de-Peilz s'engage dans le cadre  
de la Semaine européenne de la mobilité ..... *p. 20*
- Les Axes Forts : un projet de mobilité essentiel  
pour l'agglomération lausannoise ..... *p. 22*
- Rencontre avec Michel Joye,  
Directeur des Transports publics  
de la région lausannoise (tl) ..... *p. 24*

# La petite reine à l'honneur: quelques réalisations en faveur du vélo

La pratique du vélo a plusieurs avantages: de bons mollets, une balade en plein air et un cardio au top! Toutefois, pour que les citoyens soient incités à pédaler, les communes ont leur rôle à jouer pour leur proposer des services et infrastructures de qualité et, surtout, la sécurité.

Le *Point CommUNE!* a donné la parole à plusieurs communes vaudoises afin qu'elles présentent leurs mesures et/ou travaux entrepris en faveur des cyclistes. Lausanne, Vevey, Oron et Yverdon-les-Bains: ça roule!

## Un délégué vélo à Lausanne

Lausanne compte parmi ses employés un délégué vélo depuis une petite vingtaine d'années. Cheville ouvrière au contact direct des usagers et des associations, il coordonne le développement des aménagements cyclables et assure la promotion du vélo à Lausanne. Pour cela, le délégué vélo anime des séances de travail régulières avec les groupes de défense des intérêts des cyclistes afin que leurs revendications soient prises en compte dans les projets d'aménagement routier. De la même manière, il interagit avec les différents services impliqués dans la gestion du domaine public (police, voirie, espaces verts, etc.).

A Lausanne, la volonté politique est un élément important favorisant le développement du vélo. En effet, le plan directeur communal donne la priorité à la mobilité douce et aux transports en commun par rapport au trafic individuel motorisé. La continuité des itinéraires est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers de la bicyclette et permettre un transfert modal. Dans ce but, divers préavis pour la sécurisation des itinéraires ou des rues vivantes allouent des moyens financiers à la mobilité douce, ce qui permet à de nombreuses réalisations de voir régulièrement le jour, telles que des bandes cyclables, des aménagements de carrefours, du stationnement pour les vélos, des passerelles ou des ascenseurs.

## La mobilité douce à Vevey: les vélos-cargos

En juin 2016, la Ville de Vevey, pionnière en Suisse romande, rejoignait le réseau de partage de vélos-cargos électriques

carvelo2go. Cette plateforme, qui permet d'emprunter ces vélos spéciaux à des prix avantageux, remporte un franc succès auprès des Veveysannes et Veveysans avec 210 abonnés et une moyenne de 350 locations annuelles. Ces véhicules à assistance électrique sont pratiques, très maniables et se prêtent idéalement au transport d'enfants et de marchandises en ville ainsi qu'au transport et à la prise en charge des déchets. La Ville possède actuellement quatre vélos-cargos tout public répartis sur son territoire, et la mise en place d'un cinquième vélo est en cours de réflexion.

La Ville de Vevey œuvre depuis 20 ans, date de la création de son Agenda 21 local, à promouvoir la mobilité douce. Cette offre complète les initiatives déjà nombreuses sur le territoire, comme les vélos en libre-service (12 stations), une vélostation à la gare, les bourses aux vélos et les subventions à l'achat de vélos électriques. De plus, afin de



Une partie de l'équipe de la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable de Vevey en balade en vélo-cargo sur les quais de Vevey



développer la pratique du vélo et de la marche, Vevey a entrepris la réalisation d'un plan directeur des mobilités douces qui a pour objectif d'identifier les itinéraires privilégiés pour les piétons et les cycles et les aménager pour les rendre accessibles, sûrs et confortables.

### La « Mobilidoux », un cheminement mixte piétons-cyclistes à Oron

Suite à la fusion de dix localités en 2012, M. Daniel Sonnay, Municipal en charge des routes, a repris les projets et préavis en cours des différents villages. Le projet de sécurisation de la RC 749 B-P a été soigneusement réexaminé afin de créer la colonne vertébrale de la mobilité douce d'Oron. Après avoir obtenu l'accord des riverains, le projet a été soumis à la DGMR, qui l'a considéré comme étant une voie de mobilité douce au profit d'une voie de communication et a pris la direction du chantier. Après trois mois de travaux, la route est plus large et complétée d'un cheminement de 3,50 mètres de large, lui-même séparé par la végétation garantissant la sécurité de ses utilisateurs piétons et cyclistes. Le chantier a aussi englobé la réfection des techniques en sous-sol, la construction

d'une passerelle sur la Mionne et une nouvelle présélection en direction de Serix, permettant de sécuriser et fluidifier le trafic.

Le 28 octobre 2015, la population a pu découvrir la « Mobilidoux », magnifique tronçon de 921 mètres, équipé d'un éclairage intelligent, ainsi que d'un revêtement phono-absorbant. Cet ouvrage est un vrai symbole de rapprochement entre la localité d'Oron-la-Ville et celle de Palézieux-Village. Grâce à cette réalisation, 80% de la population d'Oron se trouve à moins de dix minutes à pied d'une gare CFF. La Municipalité d'Oron se réjouit de poursuivre ses projets en faveur de la mobilité douce afin de continuer à promouvoir au mieux le tourisme pédestre!

### La Ville d'Yverdon-les-Bains se mobilise contre le vol de vélos!

Afin de lutter contre le vol de deux-roues dans la cité thermale, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, en partenariat avec la société DualNetworks, a développé le projet Trakyv, un système de localisation composé d'une puce à installer sur son vélo et d'un appareil de détection en mains de la Police Nord vaudois (PNV).

L'axe Mobilidoux a été réalisé par la Commune d'Oron avec le soutien de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR): piétons, cyclistes et automobilistes circulent en sécurité sur ce tronçon!

En cas de vol ou de perte d'une bicyclette, son propriétaire active, au moyen d'une application sur son smartphone, la puce qui émet immédiatement un signal permettant de localiser l'engin sur tout le territoire helvétique. Le propriétaire est, par la suite, alerté via cette application et peut ainsi situer son vélo avec précision.

Mises en vente depuis le mois de mars 2015 auprès des marchands de cycles au prix de 79 francs et équipées d'une batterie avec une autonomie pouvant aller jusqu'à dix ans, les puces Trakyv augmentent de 67% les chances de retrouver son vélo. Exerçant un effet dissuasif, ce système de localisation inédit a permis une chute impressionnante du nombre de plaintes pour vol de vélo de 50% entre 2015 et 2016, à Yverdon-les-Bains. «Encourageant le développement de la haute technologie, la Ville se réjouit des premiers résultats positifs de Trakyv qu'elle soutient en tant que partenaire actif dans son développement et son implémentation», souligne Jean-Daniel Carrard, Syndic d'Yverdon-les-Bains.

Représentant un intéressant moyen de lutte contre les délits envers les cyclistes et d'expansion de la mobilité douce, ce système de localisation a séduit de nombreuses villes de Suisse romande, lesquelles ont également choisi de se munir de cet outil simple d'utilisation et à faible coût. ■

Propos recueillis par Chloé Wiss,  
Rédaction *Point CommUNE!*

Merci à MM. Duffau et Bolognini (Lausanne), M. Bloch et Mme Pellaton (Vevey), M. Sonnay et Mme Jubin (Oron), ainsi que Mme Chassot (Yverdon-les-Bains) pour leurs précisions!

# La Tour-de-Peilz s'engage dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité

La Semaine européenne de la mobilité a lieu chaque année du 16 au 22 septembre et a pour but de sensibiliser les citoyennes et les citoyens à la mobilité douce. Depuis 2016, la ville de La Tour-de-Peilz prend part à cet événement à l'occasion d'une manifestation ouverte à toutes et tous organisée sur la place des Anciens-Fossés.



Un show de vélo trial et ambiance de la journée avec un petit manège écologique sur la place des Anciens-Fossés

«La Municipalité s'engage dans le développement de l'offre et des infrastructures, la sensibilisation de la population, la promotion de toutes les formes de mobilité douce et l'incitation aux changements d'habitudes. La mobilité douce et les transports publics permettent de limiter les nuisances générées par les déplacements motorisés et la consommation d'énergie fossile. Ces moyens de transport sont aussi un remède à la congestion du trafic et favorisent une réappropriation de l'espace public. La mobilité douce est à la portée de tous.»

**Mme Taraneh Aminian, Municipale à La Tour-de-Peilz**



**Yves Roulet**  
Ville de La Tour-de-Peilz  
Chef du service domaines  
& bâtiments

Avec un territoire assez dense et de taille moyenne, des quais donnant accès au lac, un port, une gare et un centre-ville qui concentre les activités commerciales, touristiques et scolaires, La Tour-de-Peilz a tous les atouts pour favoriser et développer une mobilité multimodale sur son territoire et en relation avec les communes voisines Vevey et Montreux, voire plus lointaines via les axes du Simplon (Genève-Brigue) et de la Veveysse (Fribourg-Berne).

Afin de **favoriser** et **encourager** la mobilité douce, la **Commune** a souhaité participer activement à la Semaine européenne de la mobilité et apporter sa **contribution**.

## Un premier pas vers plus de mobilité douce

Afin de favoriser et encourager la mobilité douce, la Commune a souhaité participer activement à la Semaine européenne de la mobilité et apporter sa contribution lors d'une journée dédiée à cette thématique sur la place des Anciens-Fossés, située en plein centre-ville.

S'appuyant sur le dispositif de promotion mis en place par le Canton de Vaud, notamment à travers une campagne d'affichage cantonale relayée sur tout le territoire vaudois durant la Semaine de la mobilité, La Tour-de-Peilz

a organisé, les 17 septembre 2016 et 23 septembre 2017, en partenariat avec des acteurs des secteurs privé et public, des journées dont l'objectif était de sensibiliser les citoyennes et citoyens aux solutions alternatives à la voiture.

### Des activités ludiques et pratiques

Des animations musicales et ludiques ont été proposées aux grands et aux petits parallèlement à la douzaine de stands d'information sur le sujet de la mobilité. Ces derniers offraient la possibilité d'essayer des vélos électriques, des segways, des trottinettes stepper et d'autres engins roulants.

La journée a également été agrémentée d'une démonstration de figures

en skateboard, d'un show de vélo trial, d'un gymkhana à vélo pour tous les âges, d'un rallye pour les enfants sur le thème de la mobilité ou encore d'un manège écologique.

### Un circuit dans la ville en 2018

Au vu du succès des deux premières éditions, des activités seront proposées durant toute la Semaine de la mobilité, en 2018. La promotion de la mobilité douce se fera, notamment, par le biais de tests grandeur nature sur cinq jours de véhicules urbains durables. Ainsi, chacun pourra se familiariser avec la conduite de voitures électriques, de vélos électriques et à pédales, de trottinettes, ou encore de

skateboards sur un parcours dans la ville et au bord du lac.

En outre, la Commune va faire, cette année, l'acquisition de plusieurs véhicules électriques pour les besoins des services communaux. Elle procédera également à l'installation de bornes de recharge approvisionnées, notamment, grâce aux installations photovoltaïques présentes sur plusieurs bâtiments communaux, ce qui permettra de recharger les véhicules à l'électricité solaire.

Rendez-vous donc à La Tour-de-Peilz entre le 16 et le 22 septembre 2018 pour participer, ensemble, à la Semaine de la mobilité sur la Riviera. ■

**Prime**  
technologies

La solution informatique communale  
gérant plus de 2.2 millions  
d'habitants en Suisse

[www.primetechnologies.ch](http://www.primetechnologies.ch)

Budget  
Amortissements  
RegBI  
Habitants  
MCH2 e-CH  
Planification financière  
Dépouillement  
Chiens  
Facturation  
Mutations  
Registre communal  
Cadastre  
e-Voting  
Guichet virtuel  
Taxes  
RH

Prime Technologies SA  
Lonay - Noirmont

PRO CONCEPT  
ERP  
Swiss made software  
by Solixis

nest  
digital government

# Les Axes Forts: un projet de mobilité essentiel pour l'agglomération lausannoise

Les Axes Forts de transports publics urbains ont pour objectif de répondre à la forte attractivité de l'agglomération lausannoise et à son dynamisme économique, mais aussi pour que les communes requalifient leurs centralités et améliorent la qualité de vie dans les quartiers.



Image de synthèse du futur tramway à Malley. © copyright AFTPU



**Xavier Herpin**  
Chef de projets  
des Axes Forts de  
l'Ouest lausannois

## Des investissements lourds indispensables

La politique fédérale demande aux agglomérations de ne plus s'étendre, de préserver les terres agricoles et de se densifier sur elles-mêmes. Le dynamisme économique des communes et l'augmentation démographique dans l'agglomération annoncent une croissance de 80'000 habitants d'ici 2030. Les mesures OPAIR sur la qualité de l'air proposent aussi de stabiliser le trafic automobile

et de développer les transports publics urbains électriques.

Les Axes Forts permettront plus de mobilité et d'efficacité dans les déplacements. Pour maintenir la fluidité du trafic des voitures et poids lourds, il est essentiel de renforcer l'offre de transports publics. Les Axes Forts de transports publics sont les métros, les tramways et les bus à haut niveau de service (BHNS). Ils forment un réseau totalement connecté entre eux mais aussi avec le réseau bus de desserte fine des quartiers de l'agglomération. Le choix du type d'infrastructure se fait en fonction du coût et du nombre de voyageurs potentiels sur l'axe: un

La **fluidité** des déplacements  
**contribuera** à la  
fluidité des échanges et au  
**développement**  
économique.

métro permet de transporter 10'000 voyageurs par heure, un tramway 2700 et un BHNS 1200.

Les projets d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) successifs 2007, 2012 et 2016 ont permis d'obtenir des cofinancements très importants de la Confédération et du Canton pour ces grands projets.

**Regards de Claudine Wyssa sur ce projet****Présidente de l'UCV et membre de la délégation politique pour les Axes Forts**

«Les programmes d'encouragement aux agglomérations de la Confédération ont été un déclencheur et une chance pour l'agglomération lausannoise. Une vision de l'urbanisation a dû être développée et validée par toutes les communes. Avec en corollaire un soutien financier important par le Canton et la Confédération des Axes Forts, véritable colonne vertébrale du réseau de transports publics. Les Municipalités s'engagent quant à elles sur la distribution fine et toutes les mesures urbanistiques et de mobilité douce. Chacun a pu constater combien le m2 avait changé la vie des Lausannois et des Vaudois. Les Axes Forts à venir – métros, trams et BHNS – en feront de même, c'est la seule réponse que les autorités peuvent donner au besoin de mobilité et à la saturation du trafic dans notre agglomération en pleine croissance.»

**Etat d'avancement des projets**

Les travaux de la mise en souterrain du leb sont en cours, les études du métro m3 avancent. A Lausanne, des tronçons de BHNS sont déjà aménagés.

Dans l'Ouest lausannois, les travaux du tramway (Prilly, Renens, Crissier) vont pouvoir démarrer dès l'accord du Tribunal fédéral, espérons en automne 2018. Le Tribunal administratif fédéral a donné son feu vert au tram et confirmé la pertinence du projet.

Les études avancent bien sur le prolongement du tram en direction de Crissier, Bussigny et Villars-Sainte-Croix, avec pour objectif une mise à l'enquête publique en 2019.

Les travaux pour le BHNS sur la route de Cossonay, entre Prilly, Renens et Crissier, pourront se réaliser de mi-2019 à début 2022. Le traitement de la dizaine d'oppositions est en cours.

**Plus qu'un transport public, une requalification urbaine**

La construction d'un axe de transport public prioritaire nécessite la redistri-

bution complète de la rue pour chaque utilisateur. En maintenant l'accès des véhicules motorisés à toutes les rues, la requalification totale de façade à façade permet aussi de redonner de l'espace aux piétons et aux vélos et d'améliorer tout le réseau des modes doux. L'accès-

**Construire des Axes Forts**

c'est aussi **irriguer** la ville et éviter le risque de congestion

sibilité est aussi mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite (hauteur des quais, pente des rampes, guidage des malvoyants, etc.). Cette requalification sur les axes majeurs contribue à renforcer la structure urbaine et à mieux organiser les quartiers.

La réalisation de stations d'accès aux transports publics est l'occasion pour chaque commune de créer des micro-centralités et la modernisation de pôles d'échanges permet aussi de renforcer des centralités en dynamisant par là même le commerce de proximité.

La végétalisation de la plateforme du tram, la plantation d'arbres dès que l'espace le rend possible et la mise en œuvre de revêtements en enrobés phono-absorbants favoriseront des rues plus apaisées dans lesquelles les riverains gagneront en qualité de vie.

Chaque centralité bénéficiera des aménagements urbains induits par les Axes Forts, c'est pour cela que, même si les financements proviennent aussi de la Confédération et de l'Etat, les communes gardent la maîtrise des aménagements urbains. ■

Pour votre  
publicité dans

**Point  
COMM  
UNE!**

**urbanic**  
Régie publicitaire

Chemin de Sous-Mont 21  
1008 Prilly  
info@urbanic.ch  
Tél. 079 278 05 94

**d'silence acoustique sa**



Ch. I.-de Montolieu 161 - 1010 Lausanne  
Tél. 021 601 44 59

acoustique des salles, acoustique du bâtiment,  
vibrations, mesurages, expertise, suivi d'exécution

# Arrêt sur invité: Michel Joye

Directeur des Transports publics de la région lausannoise (tl) depuis 2000, Michel Joye a également été Président de l'Union des transports publics de 2014 à 2017. Son parcours professionnel l'a amené à se spécialiser dans la gestion d'infrastructures ferroviaires, avant de se rediriger vers les transports publics urbains. Il nous en dit plus sur les grands défis actuels.



## **Du premier funiculaire aux BHNS, du chemin a été parcouru!**

### **Des précisions sur l'histoire des tl?**

La mise en service du tramway à Lausanne a eu lieu en 1896 sur l'initiative de M. Adrien Palaz, un acteur important de la seconde révolution industrielle en Suisse. Il s'est rendu en 1893 à l'exposition internationale de Chicago afin d'analyser les tendances en matière d'électricité, et en est revenu inspiré! Depuis, le réseau s'est développé, même si les tramways ont disparu du paysage lausannois à partir de 1932, en raison de

problèmes d'adhérence sur les pentes. A la place, des trolleybus entrent en fonction, une grande première en Europe! Puis en 2008, le premier métro automatique suisse, le m2, remplace le funiculaire connu sous le nom de la «Ficelle» pour relier Ouchy au nord de la ville. Les prochaines étapes seront les bus à haut niveau de service (BHNS) et le tram. Le BHNS est la solution intermédiaire entre un bus et un tram. Ce qui fait la particularité des BHNS, c'est qu'ils circuleront en majeure partie sur une voie réservée et bénéficieront de la priorité aux car-

fours. Ils seront donc plus rapides, plus confortables et plus capacitaires que les bus ordinaires.

### **Quelle est votre mission en tant que Directeur des tl?**

Il s'agit de mettre en œuvre la stratégie décidée par l'entreprise en accord avec le Conseil d'administration. Notre volonté principale est de fournir un service de qualité, sécurisé et fiable au quotidien pour nos clients. Nous souhaitons également continuer à être une force de proposition pour les collectivités publiques

qui comptent sur nos services pour répondre aux besoins de mobilité des citoyens et mettre en œuvre leur politique de transport.

### **Quels sont les grands enjeux de mobilité auxquels les t1 font face actuellement?**

Notre souci principal est de pouvoir accueillir tous les passagers à bord de notre flotte. Ainsi, je dirais que l'un des enjeux actuels est lié à la capacité que nous pouvons offrir. D'ailleurs, certaines lignes arrivent à leur limite... Nous avons donc des projets pour augmenter la capacité des véhicules, mais aussi la cadence. Et pourtant, il est difficile de proposer des cadences sous cinq minutes puisque le moindre imprévu aura un impact sur tous les véhicules qui suivent! C'est pourquoi nous réfléchissons à de nouvelles solutions telles que les BHNS, dont la capacité est plus importante, ou le tram, qui circule en voie propre.

### **Comment l'entreprise collabore-t-elle avec les communes pour répondre à leurs besoins?**

Le Conseil d'administration des t1 représente les nombreuses communes qui font partie du réseau t1, ainsi que le Canton. Elles ont donc l'opportunité, dans le cadre des financements courants, de faire des propositions et de prendre les décisions dans le but que l'offre évolue. Dans le cas d'un financement «hors norme» pour des infrastructures lourdes en particulier, des comités de projet et de pilotage sont mis en place avec une délégation politique. C'est le cas pour les Axes Forts par exemple.

Les t1 cherchent à être constamment en dialogue avec les autorités,

communales ou cantonales. De plus, des pétitions ont pu également amener à guider des réflexions dans le cadre de projets de nouvelles lignes. Finalement, c'est le citoyen qui utilise nos services, nous devons donc répondre à ses attentes!

En Suisse, nous avons la chance de bénéficier du financement FORTA qui garantit, sur le long terme, le développement des transports publics dans le futur. Ce mode de fonctionnement nous permet d'être plus souples.

### **Quelles sont les implications des Axes Forts pour les communes?**

Les Axes Forts sont un projet global dont le but est de mettre en place, dans la capitale vaudoise, un tram, une troisième ligne de métro (m3) et des BHNS. En parallèle, le le3, le m1 et le m2 connaîtront des améliorations. L'objectif est de rendre les déplacements plus rapides et plus efficaces dans toute l'agglomération. Les communes de l'agglomération lausannoise seront rapprochées et doivent collaborer, sous la houlette du Canton, afin de mettre en œuvre conjointement ce chantier de mobilité.

### **Comment intégrer les progrès technologiques dans les transports publics?**

Cela peut paraître anodin, mais les transports publics ont connu de grands progrès concernant la traction électrique. Ainsi, sur le réseau des t1, nous sommes capables de faire circuler près de 80% des voyageurs grâce à l'électricité, et seulement 20% se déplacent au diesel.

Nous essayons aussi d'être à la pointe concernant la digitalisation pour en faire bénéficier nos voyageurs afin qu'ils puissent obtenir la meilleure information en temps réel. Désormais, les

billets peuvent s'acheter sur l'application en ligne, ce qui est pratique pour de nombreuses personnes. Actuellement, nous travaillons sur le développement d'un *chatbot*, c'est-à-dire un logiciel qui simule une conversation humaine afin que les usagers puissent obtenir rapidement en ligne les réponses à leurs questions. Nous travaillons à mettre à profit les possibilités immenses que nous offrent les outils digitaux et nouvelles technologies pour améliorer la relation client et accompagner chaque voyageur tout au long de son trajet.

---

«Pour **chaque déplacement** d'un point A à un point B, nous voulons **accompagner le client** des transports publics de A à Z.»

---

### **Un tramway à Lausanne : un défi technologique ou politique?**

Le m2 était pour tout le monde un projet très complexe: automatisation complète de la ligne, trains connectés, absence de conducteurs, etc. Les défis à relever étaient nombreux et, pourtant, c'est une prouesse technologique! A l'inverse, le tram est compliqué de par les impacts énormes que son tracé aura sur la Cité. C'est tout un corridor de ville qui doit être complètement repensé! Il faut donc que toutes les parties prenantes adhèrent au projet. Et cela nécessite de nombreuses discussions. ■

Propos recueillis par Chloé Wiss,  
Rédaction *Point CommUNE!*

Consultez la liste de nos  
professionnels sur [www.fveconstruction.ch](http://www.fveconstruction.ch)  
et sur notre application FVE Annuaire



# Nos vitriers restent toujours transparents !

Nos membres luttent contre le travail au noir.

Notre service Conseils et assistance techniques vous  
soutient volontiers dans vos projets de marchés publics.  
021 632 12 30 et [cat@fve.ch](mailto:cat@fve.ch)

**entrepreneurs!**  
fédération vaudoise

# Le TIG: une alternative à l'exécution de courtes peines privatives de liberté

Le nouveau droit des sanctions pénales, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ouvre le système de l'exécution des peines, en ce sens qu'il diversifie les alternatives de l'exécution des peines privatives de liberté. Explications.



**François Grivat**  
Directeur de la  
Fondation vaudoise  
de probation

En raison de critiques persistantes des magistrats et des politiques – dues essentiellement au fait que la peine privative de liberté ne puisse être prononcée pour des peines inférieures à 6 mois et que la peine pécuniaire soit dominante, qui plus est majoritairement assortie du sursis – la dernière révision adoptée en 2015 a entraîné le retour à des courtes peines privatives de liberté fermes, inférieures à 6 mois.

Quant au travail d'intérêt général (art. 79a CP), il a été supprimé de l'arsenal des sanctions pénales pouvant être prononcées par une autorité judiciaire. Le travail d'intérêt général (TIG) est désormais une modalité alternative à l'exécution d'une peine privative de liberté ferme, inférieure ou égale à 6 mois, tout comme l'exécution d'une peine sous la surveillance électronique (art. 79b CP)<sup>1</sup> ou de la semi-détention, ces dernières

pouvant toutefois être octroyées pour des peines allant jusqu'à 12 mois.

## Les effets probables du nouveau droit

Ces modifications vont incontestablement entraîner une diminution des prononcés des peines pécuniaires, à mesure de l'augmentation des condamnations à des peines fermes. Ce changement va logiquement provoquer un accroissement du potentiel des peines communautaires, telles que le TIG comme modalité alternative à l'enfermement carcéral.

Fort de ce constat, il est nécessaire que les autorités compétentes, chargées de l'exécution du TIG, puissent s'appuyer sur nombre d'organismes d'utilité publique (organismes bénéficiaires), afin de répondre dans les meilleurs délais et de manière efficace à l'accomplissement d'une peine «en liberté», tout en gardant le caractère d'une sanction. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire que le Canton de Vaud dispose, dans toutes les régions du territoire vaudois, de suffisamment de partenaires sociaux

ou d'organismes bénéficiaires favorables à l'engagement de tigestes<sup>2</sup>. Au sein de son entité, l'organisme bénéficiaire dispose d'une place de travail encadrée par un responsable, en contrepartie des prestations personnelles fournies par la personne condamnée.

## Le cadre légal

L'exécution de cette sanction est une compétence cantonale, dont les conditions s'appuient sur un règlement concordataire de la Conférence latine des chefs de départements de justice et de police, adopté le 20 décembre 2017<sup>3</sup> par le Canton de Vaud.

En résumé, le TIG peut être octroyé pour les peines privatives de liberté, les amendes et les peines pécuniaires. Il n'entre pas en ligne de compte pour les amendes d'ordre et ne sera pas admis si l'amende ou la peine pécuniaire a fait l'objet d'une conversion (peine privative de liberté de substitution).

Une courte peine privative de liberté ferme, d'une durée maximum de six mois (180 jours) peut, à la requête

**HENRY  
RECYCLING**

*La Bonne Attitude!*



www.HENRYtransports.ch

info@henrytransports.ch

Tél : 0800 44 22 22





Selon l'art. 79a al. 3 CP: «Le travail d'intérêt général doit être accompli au profit d'institutions sociales, d'œuvres d'utilité publique ou de personnes dans le besoin. Il n'est pas rémunéré.»

de la personne condamnée, être exécutée sous la forme d'un TIG à accomplir pendant son temps libre et sans rémunération, un jour de détention ferme correspondant à quatre heures de TIG. En fonction de la situation professionnelle du condamné, un minimum de huit heures de TIG hebdomadaires est à accomplir, le délai maximum de l'exécution totale des heures ne pouvant excéder deux ans.

### Procédure

Sous délégation de l'Office d'exécution des peines (OEP-autorité d'exécution), la Fondation vaudoise de probation (FVP-organisme d'exécution) est compétente pour la mise en œuvre et le suivi de l'exécution du TIG<sup>4</sup>.

Suite à une évaluation quant au risque de fuite et de récidive et par retour d'un questionnaire adressé par l'OEP, la personne condamnée devra:

- S'engager au respect du programme d'exécution du TIG: lieu, fréquence des jours et heures de présence, tâches, annoncer tout changement ou empêchement, etc.
- Autoriser à communiquer à l'organisme bénéficiaire l'infraction qui a conduit à la sanction.
- Pour les étrangers, présenter une autorisation de séjour et ne pas s'être vu infliger une expulsion judiciaire du territoire.

Une fois l'autorisation au régime du TIG prononcée par l'autorité d'exécution, la FVP s'informe de la situation

de la personne condamnée et de ses disponibilités à l'accomplissement d'un TIG en la convoquant dans ses bureaux. Un premier entretien permet de requérir toutes les informations nécessaires à l'élaboration du programme d'exécution du TIG. La FVP est compétente pour trouver un organisme bénéficiaire en tenant compte des aptitudes et de l'état de santé du condamné, ainsi que de son lieu de domicile<sup>5</sup>. Un contact entre les parties est organisé en vue d'élaborer un contrat TIG individualisé, la FVP restant à disposition de l'organisme bénéficiaire et de la personne condamnée pour un suivi jusqu'à l'accomplissement total des heures TIG. A cet effet, elle maintient des contacts réguliers avec le responsable de l'organisme bénéficiaire et la personne condamnée, effectue des visites sur les lieux de la peine et établit des échanges réguliers avec l'OEP.

Un TIG, une peine pas comme les autres, une sanction réparatrice et utile à la communauté. ■

1. Nouvelle modalité introduite au 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le Code pénal suisse, suite à un projet pilote auprès de 7 cantons dont Vaud.  
2. Personne condamnée au TIG  
3. RTIG, état au 1.01.2018 (en vigueur) 340.95.4  
4. La FVP reçoit également des compétences identiques dans le cadre de la surveillance électronique.  
5. Les temps, frais de déplacements et de repas sont à la charge de la personne condamnée.

## LE CONTRAT TIG

	Devoirs	Droits
<b>Condamné TIG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécuter les tâches au mieux de ses capacités</li> <li>• Respecter le programme TIG (minimum d'heures à effectuer de manière hebdomadaire)</li> <li>• Suivre les consignes de l'organisme bénéficiaire</li> <li>• Informer la FVP de tout empêchement ou modification de ses disponibilités</li> <li>• Prendre à sa charge ses frais (repas, déplacements)</li> <li>• Etre assuré en maladie et accident</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accomplir des tâches adaptées à sa situation et aptitudes</li> <li>• Se rendre sur les lieux de sa peine proches de son domicile, dans la mesure du possible</li> <li>• Bénéficier d'un encadrement</li> </ul>
<b>Organisme bénéficiaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désigner un responsable sur place pour l'encadrement</li> <li>• Informer la FVP de tout manquement ou modification du programme TIG</li> <li>• Se coordonner avec la FVP pour toute modification du programme TIG</li> <li>• Etre assuré en responsabilité civile</li> <li>• Ne fournir aucune contre-prestation financière ou en nature au condamné</li> <li>• Devoir de discrétion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renoncer ou stopper la collaboration à un TIG</li> <li>• Avoir connaissance de l'infraction menant au TIG de la part de l'autorité</li> <li>• Solliciter l'intervention de la FVP en tout temps</li> </ul>

# MonPortail

## Guichet parascolaire



Pour gérer les **restaurants scolaires**, les **devoirs surveillés**, les **centres aérés** et les **sports facultatifs** en toute simplicité.

MaCantine

MesDevoirs

MesLoisirs

MesSports



[www.monportail.ch](http://www.monportail.ch)

# La Conférence du Groupe européen pour l'administration publique aura lieu à Lausanne

L'Institut international des sciences administratives (IISA) a chargé l'IDHEAP d'organiser la conférence annuelle de son Groupe européen. En réunissant près de 500 chercheurs et professionnels venus de plus de 50 pays, cet événement favorise les échanges sur la recherche et les bonnes pratiques de l'administration publique.



**Dhouha Steiner**  
Adjointe à la Direction  
et cheffe de projets

L'Institut de hautes études en administration publique (l'IDHEAP) promeut depuis 1981 les connaissances théoriques et pratiques en lien avec l'action publique. En tant que spécialiste dans le domaine en Suisse romande, l'IDHEAP accueillera du 3 au 7 septembre 2018 la Conférence annuelle du Groupe européen pour

l'administration publique (GEAP/IISA). M. Edoardo Ongaro, Président du GEAP, Mme Fabienne Maron, Directrice scientifique de l'IISA, et M. Andreas Ladner, Directeur de l'IDHEAP, répondent à nos questions et nous expliquent pourquoi cet événement est unique en Suisse.

#### En quoi consiste le GEAP?

**Edoardo Ongaro et Fabienne Maron:** Le Groupe européen pour l'administration publique (GEAP) est le groupe régional de l'Institut international des sciences

administratives (IISA), un centre d'envergure internationale exclusivement dédié à l'administration publique au cœur de la capitale européenne à Bruxelles. Le GEAP fournit une contribution majeure à la mission de l'IISA: développer l'administration publique et le service public aux niveaux européen et mondial. Le GEAP vise à être la plate-forme européenne pour l'administration publique en rassemblant universitaires et praticiens. Grâce à la mise en place de 22 groupes d'études permanents et de sé-

disponible dès  
**18490.-** CHF

**À chaque professionnel l'outil approprié: Fiat Talento.**

Fiat Professional offre l'outil adapté à toutes les tâches de transport: par exemple, le nouveau Fiat Talento répondra à toutes vos attentes grâce à son agilité et à sa capacité de chargement.

Plus d'informations concernant les véhicules utilitaires Fiat sur notre site web.

En exclusivité chez  
**Emil Frey SA, Crissier**  
[www.emilfreycrissier.ch](http://www.emilfreycrissier.ch)  
Votre spécialiste depuis 1924. Découvrez toute la gamme Fiat et profitez de nos offres spéciales.

**FIAT**  
PROFESSIONAL  
UN PROFESSIONNEL COMME VOUS

Talento 296.10A.0. Le véhicule illustré peut différer de l'offre indiquée. Prix hors TVA. Offre valable jusqu'à révocation.

minaires, le GEAP contribue au développement de la science et de la recherche en administration publique.

### **Quel sera le thème particulier de la conférence en 2018 ?**

**Edoardo Ongaro et Fabienne Maron:**

La conférence du GEAP 2018 rassemblera les académiques et les praticiens durant les sessions des groupes d'études. Les participants auront aussi l'occasion de discuter des résultats des travaux du projet EPPA: «Perspectives européennes pour l'administration publique». Ce projet vise à définir le rôle futur de l'administration publique en Europe selon plusieurs axes: la pratique, la discipline, la diversité, tout en apprenant à penser au-delà des problèmes et des solutions à court terme. Lors des sessions plénières, la conférence offrira une formidable opportunité de mettre en avant l'expérience suisse et de comparer les pratiques au niveau européen.

Le Chancelier de la Confédération, M. Walter Thurnherr, et le Chancelier de l'Etat de Vaud, M. Vincent Grandjean, honoreront la conférence par leur présence. Et les groupes de recherches permanents sont notamment actifs dans les domaines allant du e-Government à la gouvernance locale ou des organisations publiques en passant par le management stratégique ou financier.

### **A l'issue de ces cinq jours de réflexion, comment les conclusions sont-elles diffusées auprès des milieux intéressés ?**

**Edoardo Ongaro et Fabienne Maron:**

Pour les contributions académiques, les participants sont invités à rédiger dans

la Revue internationale des sciences administratives (IRAS/RISA). Des ouvrages collectifs sont également coordonnés par les directeurs des groupes d'études et publiés par l'IISA.

Contribuant à l'avancement de la pratique, le GEAP et ses partenaires publient également des Notes d'orientation politique sur la Gouvernance européenne. Faisant l'objet de présentations et de conférences de presse, elles permettent un débat animé avec les praticiens.

### **En quoi le GEAP est-il une opportunité pour la renommée de l'IDHEAP, et donc de l'administration publique en Suisse ?**

**Andreas Ladner:** La conférence GEAP est une excellente opportunité pour l'IDHEAP de réaffirmer sa renommée sur le plan international et d'augmenter sa visibilité. C'est l'occasion d'accueillir nos collègues chez nous et de faire valoir nos activités de recherche tout en les incitant à considérer le cas suisse dans leurs travaux. Pour cela, nous avons rédigé un livre en anglais (disponible aussi en français et allemand) qui traite des différents aspects de l'administration publique suisse. Un modèle qui suscite d'ailleurs de plus en plus d'attention.

### **Quels sont les enjeux auxquels la Suisse fait face en matière d'administration publique ?**

**Andreas Ladner:** Il faut d'abord dire que l'administration suisse se porte bien, surtout si on la compare avec celle d'autres pays. Dans nos études, il ressort que les suisses sont satisfaits du fonctionnement de l'Etat et de ses prestations. Ils ont l'im-

pression d'être pris au sérieux et d'être parfois même traités comme des clients et non comme de simples administrés gérés par une grande bureaucratie.

Bien sûr, il y a aussi les nombreux défis auxquels nous devons faire face! Pour n'en nommer que quelques-uns, je pense par exemple à un découpage territorial luxueux avec un enchevêtrement des tâches et de nombreuses formes de collaborations compliquées, aux inégalités économiques et à une péréquation raisonnable. Mais aussi à une meilleure gestion stratégique pour anticiper les enjeux, au maintien d'un service public hautement qualifié et motivé, aux problèmes de l'outsourcing et des solutions mixtes avec des agences, aux défis des nouvelles technologies et à une régulation internationale de plus en plus importante. ■

#### **Conférence annuelle du GEAP**

Du 3 au 7 septembre à l'IDHEAP, Lausanne

Pour s'inscrire:

[www.egpa-conference2018.org](http://www.egpa-conference2018.org)

Tarifs (en euros):

Membre GEAP: 450 euros

Non-membre GEAP: 550 euros

Doctorant: 250 euros

Accompagnant: 150 euros

# Créer un service RH au sein d'une commune: exemple payernois

L'opportunité de mettre en place une structure dédiée aux ressources humaines s'est posée pour cette commune proche des 10'000 habitants et qui, auparavant, déléguait les tâches de gestion du personnel au greffe municipal. Aperçu des défis à relever.



**Ann-Karin Aebi**  
Responsable des  
ressources humaines  
de Payerne

En 2013, la Municipalité de Payerne décide d'ajouter un nouveau poste dans son organisation et met au concours un poste de responsable RH. Cette fonction est inédite dans l'organigramme communal. Précédemment, la gestion du personnel était entièrement confiée au secrétaire municipal en sa qualité de chef du personnel, avec le soutien du service des finances pour la gestion des salaires.

Cette volonté de professionnaliser la fonction RH est un objectif stratégique pour les communes confrontées au devoir d'efficacité et à la nécessité de s'adapter à leur environnement.

## La création d'un poste de responsable RH...

A cette époque, la Commune de Payerne employait 80 collaboratrices et collaborateurs, une vingtaine d'employés auxiliaires et une dizaine de personnes en formation (apprentis et stagiaires). Le poste a été quantifié à un 0.8 EPT selon le ratio communément utilisé de 1 professionnel RH pour 80 à 100 employés.

La création de ce poste entièrement dédié à la gestion des ressources humaines a répondu à plusieurs nécessités, en premier lieu celle de décharger le secrétaire municipal des tâches en lien avec le personnel pour qu'il puisse se consacrer à ses missions et à sa fonction première.

## ... suivie de l'application d'objectifs clés

Avant la création du poste, une analyse préliminaire avait permis d'identifier les besoins RH de la Commune et de formuler des attentes. Les objectifs – tant économiques que qualitatifs – reflètent

**Votre partenaire pour la publicité extérieure : [www.apgsga.ch](http://www.apgsga.ch)**



APG|SGA est l'entreprise leader de la publicité extérieure en Suisse, spécialisée dans les offres d'affiches numériques et analogiques à des endroits hautement fréquentés. La croissance démographique, la mobilité en hausse, l'acceptation des nouvelles possibilités de publicité font de l'Out of Home Media l'un des principaux éléments du mix de communication.

Laissez-nous vous montrer à quel point la publicité extérieure et nos services sont fascinants et porteurs d'avenir. Bienvenue chez APG|SGA.

**APG|SGA**  
Out of Home Media

De nombreux objectifs ont été fixés par la Municipalité de Payerne lors de la mise en place d'une structure dédiée aux ressources humaines.

la transversalité de la fonction RH, qui se doit d'agir aussi bien pour le compte de l'employeur que pour le bien-être des collaborateurs.

- **Mettre en œuvre une politique du personnel respectueuse qui valorise le capital humain.** Bien que les administrations publiques ne soient pas soumises aux mêmes règles économiques que les entreprises confrontées à un environnement fortement concurrentiel, elles ont à relever le défi de l'efficacité. Pour continuer à garantir la qualité des prestations de service public tout en limitant les dépenses publiques, une municipalité avisée accordera une attention particulière au capital humain. Première richesse d'une organisation (mais également une des charges de fonctionnement les plus importantes), l'engagement et la mobilisation des collaboratrices et collaborateurs au contact des usagers sont des conditions nécessaires pour répondre à l'évolution de l'environnement. Une commune doit faire en sorte que ses employés s'engagent, soient proactifs, et pensent par eux-mêmes. Sur le terrain ou dans les bureaux de l'administration, ils mettent en œuvre au quotidien les décisions municipales. A la fois acteurs et ambassadeurs, la qualité de leurs savoir-faire et savoir-être sont les ingrédients indispensables pour fournir des prestations communales de qualité, tout en minimisant les coûts induits par une gestion déficiente du personnel.
- **Attirer, fidéliser et développer les compétences.** La professionnalisation des recrutements et le suivi des périodes d'intégration permettent d'éviter les échecs et les sorties de route. Une erreur de casting ou un manque d'accompagnement et de suivi dans



la période de formation, et c'est le risque d'un retour à la case départ. Perte de temps et d'énergie pour les personnes impliquées, perte financière pour la Commune et en prime un dégat d'image à l'interne et à l'externe, en particulier si le recrutement visait une fonction clé.

- **Conseiller et soutenir adéquatement les chefs de service et les chefs de secteur** dans la conduite de leur personnel, notamment dans la résolution de situations complexes. Eviter que des situations mal gérées s'enlisent avec des répercussions sur le climat de travail, l'absentéisme et le report de charge sur le personnel en place. Le renforcement des compétences managériales pour mettre en avant les qualités de leadership des responsables de service est un axe essentiel de la modernisation des pratiques en matière de conduite d'équipe.
- **Etre un interlocuteur de la Municipalité sur les questions stratégiques en lien avec le personnel**, en particulier sur les décisions relevant directement de la direction: politique du personnel, rémunération, règlement et conditions d'emploi, engagement et situations de fin de rapports de travail, etc.
- **Etre à l'écoute des collaborateurs** en répondant à leurs besoins de sécurité, de développement et d'appartenance. Il peut s'agir de questions liées à la préparation d'une retraite, d'un changement de poste, d'un conflit entre collègues ou avec le supérieur hiérarchique, d'un problème de santé, une situation familiale, etc.
- **Participer à améliorer la communication interne** et la circulation de l'information au sein de la Commune. Dans nos sociétés d'hyper-communication, c'est LE déficit chronique! La communication verticale suit généralement la logique de la chaîne hiérarchique, avec parfois des connecteurs dysfonctionnants ne relayant pas ou prou, de manière lacunaire ou biaisée, le message d'origine. La communication est également un outil important pour renforcer la culture organisationnelle et les valeurs qui servent de cadre de référence de l'administration.
- **Garantir le respect du cadre légal** et la conformité de son application dans les relations contractuelles de travail. Administrer le statut du personnel et réglementer les pratiques en respectant les principes incontournables du droit administratif, tels que l'égalité de traitement ou l'interdiction de l'arbitraire.

**Pourquoi un poste RH? ou les écueils de la création d'un poste transversal «non productif»**

Créer un poste transversal «non productif» ne va pas nécessairement de soi dans une administration qui a toujours fonctionné sans. Les attentes diffèrent selon les interlocuteurs et sont aussi panachées qu'une palette d'aquarelliste! Entre enthousiasme et réticence, l'arrivée d'un responsable RH (RRH) suscite de l'appréhension. Indépendamment des qualités de la personne qui incarne ce rôle, cette fonction bouscule l'ordre des choses par le jeu d'ajustement de la tectonique des plaques, questionne les pratiques des managers et crée un appel d'air pour toutes les situations de travail non traitées faute de temps qui surgissent «par enchantement» comme autant de pierres dans le jardin du RH.

La Municipalité, en tant que porteur de la décision de créer cette fonction, devra dès le départ affirmer sa volonté politique et maintenir le cap en soutenant le ou la titulaire face à la résistance au chan-

gement et s'assurer que cette personne comprenne rapidement le fonctionnement interne de la Commune. Le binôme syndic-secrétaire municipal joue ici sur un rôle prépondérant.

**De la nécessité de créer les conditions favorables au poste**

Le positionnement et le niveau hiérarchique du poste de RRH dans l'organigramme communal est également un point essentiel sur lequel la Municipalité devra se positionner. A ce titre, il pourra être judicieux de rapidement établir un règlement qui précise la délégation de compétences pour la fonction RH et partager ce document avec les responsables hiérarchiques de l'administration.

La Municipalité devra aussi veiller à créer les conditions de réussite pour que le RRH soit en contact régulier avec le personnel et les chefs d'équipe. A Payerne, où les places de travail sont géographiquement réparties sur le territoire communal, il a semblé nécessaire de créer un bureau mobile pour que

la RRH soit physiquement présente à proximité des places de travail du personnel administratif et du personnel d'exploitation.

Une fois les conditions initiales réunies, il revient au RRH de poser les bases d'une relation de confiance avec les managers et collaborateurs qui font la Commune, avant de construire son action et proposer une feuille de route à la Municipalité. A la Commune de Payerne, il a fallu plusieurs mois pour que la fonction atteigne son rythme de croisière et une certaine maturité. Sa consolidation a nécessité des ajustements dans le temps mais a permis d'adresser une grande partie des objectifs fixés, bien que les efforts restent constants et que la feuille de route ne soit de loin pas terminée! ■



 **AGROLA**

**MAZOUT DE CHAUFFAGE,  
DIESEL OU PELLETS DE BOIS**

**AGROLA partenaire des  
communes Vaudoises**

AGROLA Puidoux  
058 433 81 00

[agrola.ch](http://agrola.ch)

# Même à 100 ans, la FVJC reste jeune!

A moins d'une année de son centenaire, la Fédération Vaudoise des Jeunes Campagnardes n'a pas pris une ride. Et pour cause, la «Fédé» est en perpétuel mouvement et en recherche constante d'améliorations et de nouveautés.



**Audrey Senn**  
Membre de la commission  
des médias FVJC



**Saman Handschin**  
Président de la commission  
des médias FVJC

La «Fédé», bien que constituée de jeunes, est régie par des statuts stricts et une structure bien définie. Pour prétendre faire partie d'une jeunesse, il faut être célibataire, être âgé de 15 ans au moins et avoir terminé sa scolarité obligatoire. Au niveau des hautes instances de la FVJC,

l'organigramme est précis: le Comité central est composé du Bureau central, ainsi que des comités des quatre régions du Canton. Pour assurer le bon déroulement des diverses tâches annuelles de la Fédé, des groupes de travail, sous le nom de «commissions», ont vu le jour. Elle en compte 10 à ce jour. Chaque année, l'ensemble des jeunes se réunit en janvier lors de l'Assemblée générale.

## Quatre régions pour un canton

De 26 sociétés à sa création, la Fédération regroupe pas moins de 203 sociétés actives en 2018, ce qui représente

## La FVJC en quelques chiffres

- Création en **1919**
- **203** sociétés actives
- **7821** membres dont
  - **4475** de jeunesse
  - **3469** individuels

presque 8000 membres de jeunesse ou membres individuels. Le Canton de Vaud est divisé en quatre régions, appelées «Giron» en langage fédéré: la Broye, le Centre, le Nord et le Pied du Jura.

Tout au long de l'année, la vie du fédéré est rythmée par des manifesta-



Tir à la corde

tions officielles: un camp de ski pour la saison hivernale, un concours théâtral bisannuel, un rallye motorisé et pédestre lors du week-end de la Pentecôte, les quatre Girons durant l'été et un tir cantonal en fin de saison estivale. Tous les cinq ans, les quatre fêtes régionales sont remplacées par la «Cantonale», énorme organisation sur trois semaines, qui réunit toutes les générations.

Et entre-temps, chaque société de jeunesse organise ses propres fêtes et tournois sportifs. Elle contribue également énormément à la vie villageoise et au développement des activités locales. Les jeunes peuvent donc être amenés, dès 16 ans, à endosser des responsabilités telles que la mise en place d'un tournoi de sport, la gestion d'une cuisine, la tenue d'une caisse ou la rédaction

d'un procès-verbal lors des assemblées. Toutes ces tâches peuvent être également transposées à une organisation plus conséquente lors des manifestations fédérées.

### Un giron? Mode d'emploi

Toute fête officielle démarre par une candidature. Chaque prétendant mène sa campagne de publicité qui vise à récolter les voix nécessaires à l'obtention de l'organisation de la manifestation. Les girons sont attribués lors des assemblées régionales qui se déroulent en fin d'été. Les jeunes de chaque région votent pour les candidats de leur propre giron.

Une fois l'organisateur désigné, l'aventure commence. Les membres démarchent les entreprises locales pour obtenir le sponsoring nécessaire à la mise en œuvre de cette grande fête, accueillant près de 25'000 personnes sur cinq jours. Une fois la machine mise en branle, chacun amène ses compétences et met la main à la pâte: constructions en bois, décorations, gestion de la comptabilité, gestion d'équipes, réalisation d'un livret de fête, commande de nourriture, etc. La liste des tâches précitées est bien sûr très loin d'être exhaustive. C'est une véritable école de vie qui marque quiconque a pu vivre cette expérience. L'échange entre les générations fait également partie de la richesse de cette culture, puisque les anciens apportent leur aide à la relève et leur font part de leur savoir. C'est souvent tout un village, voire une région, qui soutient la jeunesse organisatrice durant les préparatifs et également durant la fête.

### La jeunesse au service de la vie professionnelle

Durant sa carrière de jeunesse, tout fédéré est amené à développer des compétences qu'il peut mettre à profit dans le marché du travail. Dans ce but, un groupe de travail a été créé en collaboration avec l'IFFP (Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle) afin de mettre en place une valorisation des acquis développés dans le cadre des activités bénévoles de la FVJC. Un portfolio de compétences a été réalisé en 2015.

### Petit rappel historique

C'est précisément le 24 mai 1919 que la FVJC a été fondée autour de M. Albert Jatton, premier président cantonal. Ce sont alors 26 sociétés qui s'unissent. Les problèmes ruraux de l'époque sont au centre des préoccupations, mais également le développement des connaissances de la jeunesse, le travail pour le bien général du pays ou encore un accomplissement plus strict des devoirs civiques. Les buts fixés alors sont toujours d'actualité puisqu'on les retrouve encore dans l'article 2 des statuts actuels: «La Fédération a pour objet de coordonner les jeunes forces campagnardes en unissant les Sociétés de Jeunesse vaudoises [...]. Elle s'intéresse à toutes les questions patriotiques, économiques, sociales ou sportives, tendant au progrès de la cause agricole, viticole et montagnarde, ainsi qu'au développement matériel, intellectuel, moral et physique de ses membres en particulier et de la communauté en général.»



Rallye FVJC 2017 à Vulliens et tournoi de volley féminin

Faire partie d'une jeunesse c'est également prendre des responsabilités qui se ressentent dans un cadre professionnel. Chaque membre d'une jeunesse peut donc utiliser ses expériences vécues lors d'événements organisés. Par exemple, mettre en place et gérer des infrastructures, animer et gérer un groupe, acquérir des capacités de négociation ou encore développer un certain esprit d'équipe utile pour mener à bien des projets.

### La Fête du 100<sup>e</sup>



Le FVJC on tour, bus itinérant

L'année 2019 sera une grande année pour la FVJC. En effet, le 21 janvier dernier s'est voté, par l'ensemble des sociétés, l'organisateur de la future manifes-

stration. C'est la Jeunesse de Savigny qui devra relever ce défi. Mais, pour patienter, la Commission du 100<sup>e</sup> a lancé l'idée d'un bus itinérant à travers le canton, le *FVJC on tour*, qui s'arrêtera dans certains «villages clés» ayant marqué l'histoire de la Fédé et dans les manifestations officielles nous menant jusqu'à la Fête du 100<sup>e</sup> du 3 au 21 juillet 2019.

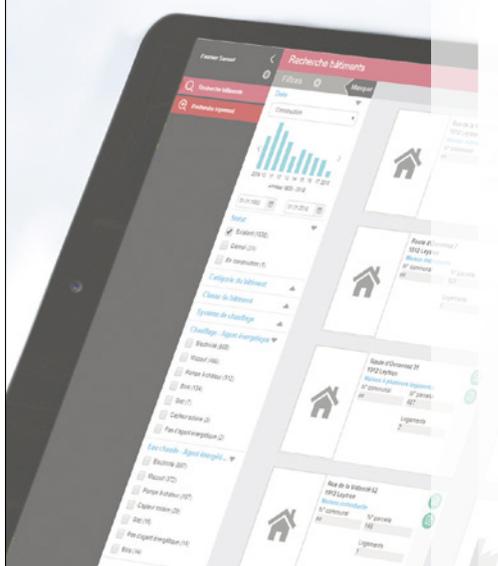
### Une école de vie qui ne cesse d'évoluer

La Fédération Vaudoise des Jeunes Campagnardes est une école de vie qui commence dès la fin de la scolarité jusqu'à la trentaine. Une expérience de vie que nous ne trouvons que rarement ailleurs. Des compétences acquises durant cette période que les membres de jeunesse pourront mettre à profit durant leur carrière professionnelle. Une jeunesse saine qui s'entretient avec les nombreuses activités sportives. Un engouement toujours présent année après année. Les jeunes campagnards du canton de Vaud ont encore de beaux jours devant eux! ■



Place de fête du Giron du Nord 2016 à La Mauguettaz

## Portail Bâtiments - Retrouvez toutes les données de vos bâtiments dans un cockpit centralisé !



Logements vacants, locaux commerciaux, taux d'occupation, taux de résidence secondaire, unité de logement soumis aux taxes communales, données énergétiques des bâtiments, suivi des rénovations, bâtiments non raccordés, etc.



Des données basées sur les registres officiels et mises à jour automatiquement



Export des données en format XLSX ou impression PDF



Version Web et Mobile, Interface Google Map

[www.groupe-t2i.com](http://www.groupe-t2i.com)

058 666 20 20 - [info@groupe-t2i.com](mailto:info@groupe-t2i.com)  
Av. des Baumettes 9 - 1020 Renens  
Rue du Technopôle 1 - 3960 Sierre



**Le Professionnel des poids lourds,  
des véhicules utilitaires légers,  
familiaux et de loisirs**



**LARAG SA Echandens**    **LARAG SA Yverdon**  
Tél. 021 701 42 42    Tél. 024 445 64 04

Plus d'information sur: [larag.com](http://larag.com)

Découvrez le **nouveau Sprinter** à nos journées Vans

LARAG Chablais: 15 juin 2018  
LARAG Meyrin: 22 juin 2018  
LARAG Echandens: 7 sept 2018  
LARAG Driving Day à Granges-Marnand: 30 juin 2018

# La Fête du Blé et du Pain: «Solstices», un spectacle pour l'histoire

Du 15 au 26 août, le Bourg d'Echallens, ainsi nommé historiquement, vivra la Fête du Blé et du Pain, quatrième du nom. A chaque fois, à en croire ses enfants devenus des adultes, elle grandit aussi un peu plus. Celle à venir restera dans toutes les mémoires.



**Jacques Wullschleger**  
Journaliste

Un spectacle joué et chanté y sera donné: «Solstices». Cette histoire spectaculaire conte la quête de trois héros pour la survie de leur village. Cette fresque haute en couleurs fait la part belle, entre autres tableaux et surprises de taille, à la redécouverte des métiers rares et méconnus du blé et du pain.

Ce spectacle grandiose sera donné en huit représentations qui auront

lieu entre le 15 août (pour la grande première) et le 25 août (pour la dernière à coup sûr émotionnelle). Entre ces deux dates, des jours de réserve ont été cochés au calendrier pour le cas où la météo jouerait des tours.

Ce spectacle est à vivre tous ensemble, en communion et dans le partage. Comme spectateur – 5000 personnes sont attendues chaque soir –, mais de l'intérieur aussi, comme figurant. «Solstices» est un spectacle qui doit fédérer. Originellement, le solstice est un événement astronomique. Là, pour que «Solstices» le devienne, il a besoin

de votre participation. Sur la scène et dans les gradins.

Dans le Bourg, la Fête aussi promise que la terre sera aussi très belle. Avec des rues décorées, des animations, nombreuses, des bars où vous pourrez déguster du bon vin et des bières artisanales. De quoi «petzer» avec des amis en toute sécurité! Sans oublier de vous sustenter en goûtant des produits issus de ce coin charmant, autre carte de visite qui fait la fierté du territoire. En août, Echallens sera en fête. Et bonne nouvelle: Jean Rosset a promis d'être là.



Une partie de l'équipe organisatrice à l'occasion des essais des costumes du spectacle «Solstices»



Le site de la Fête du Blé et du Pain en 2008. En 2018, la scène du spectacle fera 75 m x 40 m!

## La Fête du Blé et du Pain du 15 au 26 août 2018

### Spectacle Solstices

Représentations  
les 15, 16, 17, 18, 22, 23, 24 et 25 août

Dates de réserve en cas  
de mauvais temps

Place de Court-Champ, Echallens

Billets adultes de CHF 70.- à 100.-

Informations et billetterie sur

[www.echallens2018.ch](http://www.echallens2018.ch)

## QUELQUES MOTS DE JACKY DELAPIERRE, PATRON DE LA FÊTE DU BLÉ ET DU PAIN



« Je suis **certain** qu'on ne  
s'est **pas trompés**. »

Le patron de la Fête du Blé et du Pain, 4<sup>e</sup> du nom, est un homme de spectacle puisqu'il est aussi celui d'Athletissima depuis le début de son histoire en 1977. Fin 2014, Jacky Delapierre a été approché pour être le patron. « C'est Alexandre Berthoud (vice-président du PLR vaudois) qui m'a demandé si j'étais intéressé à reprendre ce poste. Après réflexion, j'ai accepté, mis dans la balance le fait que j'allais avoir un peu plus de temps, étant proche de la fin de ma carrière professionnelle à La Vaudoise. » Chez lui, au soleil, le patron goûte à une heure de tranquillité. Elle est toute relative. Son portable vibre. Entre deux sonneries, il répond à des questions.

### Avez-vous aussi accepté la mission parce que vous connaissiez bien la région?

Oui, j'y ai travaillé de 1974 à 1994, du coup, quand on passe vingt ans de sa vie dans ce lieu, le Bourg d'Echallens, il y a forcément des liens qui se tissent, des amitiés qui se construisent puis se consolident. Le fait de retrouver ce milieu

qui me plaît, dont je connais le poul, a permis de revoir des personnes, de souder à nouveau des attaches.

### UN MODÈLE GAGNANT

#### Le mode de fonctionnement que vous avez mis en place pour cette fête est-il le même que celui d'Athletissima?

Oui, à peu de choses près, tout simplement parce qu'il s'agit d'un modèle qui fonctionne bien. Nous avons dix commissions et un bureau stratégique formé de cinq personnes. Un vice-président, issu du milieu politique et économique, un second vice-président, en provenance du milieu agricole, une personne, spécialiste du monde de la finance, un secrétaire général et moi-même. D'ailleurs, j'ai eu la chance de pouvoir choisir ce dernier, s'agissant de M. Eric Loup.

#### Quelle a été votre première préoccupation?

Ce fut de trouver de l'argent. Pour tout le monde, cette recherche est de plus en plus compliquée. Il faut avoir un excellent réseau et bien connaître la mécanique de fonctionnement des entreprises dans le domaine du parrainage, du partenariat. Le budget des entreprises n'étant pas extensible, je sais jusqu'où elles peuvent investir.

### UNE FABLE À VOIR

#### Parlez-nous du spectacle «Solstices»

Cet événement sera l'élément fort de la fête. Il en va de son succès. La vente des billets représente 40% du budget. Un jury, présidé par M. Eric Vigié, directeur

de l'Opéra de Lausanne, a choisi «Solstices» parmi huit projets candidats. En lisant le synopsis, je me suis imaginé l'histoire qui plaira à toutes les générations. J'y ai formulé des remarques ayant trait à l'ambiance et les concepteurs en ont tenu compte. Aujourd'hui, personne n'a encore la vision entière du spectacle mais il sera magnifique parce que toutes les personnes qui en font partie sont magnifiques. Oui, je suis certain qu'on ne s'est pas trompés.

#### Dans ce genre de grand rassemblement, à quoi faut-il surtout veiller?

A ce qu'une bonne cohérence existe entre toutes les personnes. Il est nécessaire d'en avoir une parce qu'il y a un but à atteindre. Il faut aussi être à l'écoute des gens. C'est le rôle du bureau. On se doit de comprendre leurs soucis et d'y être attentif, de leur donner des pistes pour les solutionner. La clé de la réussite? C'est le facteur humain. Ça passe par le respect de soi et des personnes avec un discours qui est le même pour tout le monde.

#### Y avait-il un risque à se lancer dans une telle aventure?

Oui, parce qu'en dix ans (la dernière Fête remonte à 2008), le monde a changé à 180 degrés. Alors, le grand défi, c'était d'assurer la continuité de l'acquis tout en faisant différemment.

#### Dans l'organisation d'une fête, quel est le détail qu'on oublie fréquemment?

L'imprévu.

Elle est dans l'excellence. Dans sa recherche. Toujours. Avec ses trois camarades, Yasmine Saegesser, Denis Correvon et David Deppierraz, qui sont aussi les autres concepteurs du spectacle «Solstices», Stefania Pinnelli nous parle de ce projet, véritable défi, qui prend forme au fil des semaines. «Cette entreprise est formidable, aussi par sa dimension structurelle et les difficultés qui l'entourent», dit-elle, enthousiaste.

---

«Le **dépassement de soi** est **vivifiant**.»

---

«Il y a tellement d'éléments à coordonner entre la mise en scène, la musique, l'espace, la pyrotechnie et la technique que, fatalement, on est rapidement projeté dans l'incertitude. Mais tout ça est captivant.» Evoquant ce vertige, feu l'écrivain Maurice Maeterlinck aurait parlé de «chatolement nerveux de l'incertitude.»

Comédienne et metteuse en scène, de théâtre surtout, directrice du Théâtre Alambic et de l'Ecole de Théâtre de Martigny, Stefania Pinnelli joue dans «Solstices» avec Yasmine Saegesser et Denis Correvon. Ce trio est entouré de 350 figurants. «Avec David Deppierraz,

chef de projet, porte-parole de nos décisions communes, nous validons absolument tout: les costumes, les maquillages, les décors et les accessoires, la musique, les lumières.»

#### UN QUATUOR EN MARCHÉ

Stefania Pinnelli parle de Michel Toman, metteur en scène de cette fable. «Il a dû se mettre au service d'un projet qu'il n'a pas imaginé, faire avec ce qu'on lui impose. C'est une très grande qualité.» A la lecture du synopsis, travaillé par touches, «c'est une écriture à huit mains» souligne-t-elle, Michel Toman a, comme il convient, donné son avis.

Pour «Solstices», les concepteurs se sont réparti des domaines, ont élaboré la narration à quatre et l'écriture des textes et des chansons. Tous se sont documentés pour y puiser l'inspiration, ont effectué des recherches, touchant notamment à la fabrication du blé et du pain, au premier pain cuit, à l'évolution de l'agriculture à travers les siècles.

Chorégraphe et ancien danseur, Darren Ross, qui a beaucoup voyagé, distillant son savoir et son talent aux ballets Bolchoï à Moscou, notamment, travaille main dans la main avec Michel Toman. «Tous deux ont une marge de liberté», poursuit Stefania Pinnelli. Tout

l'art consiste à trouver le bon équilibre entre le cadre que nous avons posé et ce qu'ils peuvent proposer à l'intérieur de celui-ci.»

Le spectacle «Solstices» est un conte médiéval appelé à toucher toutes les générations. «Il y a eu un concours et je trouve ça bien dans la mesure où ça donne un autre statut à la Fête. Du coup, cela requiert chez tout le monde, dans toutes les commissions du comité d'organisation, de quitter sa zone de confort et d'agir non plus en tant que «simple» bénévole mais en tant que professionnel, ajoute Stefania Pinnelli. Le dépassement de soi est vivifiant. Après, il faut faire preuve de vigilance pour que ce dépassement reste vivifiant. On est une sorte de petite entreprise, de mille personnes néanmoins, au sein de laquelle il faut rester calme, trouver des solutions ensemble et résoudre les problèmes posément lorsqu'ils se présentent.»

#### MAGIE ATTENDUE

Avec «Solstices», les spectateurs seront embarqués dans une histoire belle, vivante, forcément magique. Ils s'identifieront à ce qui se dira, à ce qui se verra. «Nous avons toujours été convaincus que la meilleure manière de communiquer c'est de s'adresser à l'être humain dans son entier: à sa tête, à son cœur et à son corps», assure Stefania Pinnelli, joignant le geste aux paroles. La quête des trois héros? C'est sauver le peuple d'une famine. «Mais cette famine n'est pas la fin du monde. Car on peut s'affamer l'esprit, le cœur et c'est aussi grave que la fin du corps.»

Le spectacle «Solstices» sera traversé par des moments de vie et des pensées, une musique et des chants - la direction du chœur a été confiée à Dominique Tille - aux mouvements poignants. Il laissera un sillon dans les mémoires. ■



© Jeanne Quattropani

# AVDCH! 40<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire à Orbe

Pour notre plus grand plaisir, ce vendredi 13 avril 2018 a été signe de chance et notre jubilé de l'Association vaudoise des contrôles des habitants servi par une radieuse journée! Le Casino d'Orbe avait revêtu ses éclatantes couleurs rouge et jaune.



**Florence Nedrotti**  
Cheffe de l'Office de la population de la Commune de Pully

Avec l'aval de la Municipalité d'Orbe, Luc Pasquier, Chef de service de l'Office de la population, et son équipe ont assuré une organisation impeccable et nos assises ont été fleuries comme jamais. Nadine Cossy, notre Présidente, ouvre la partie officielle en présence de 125 membres, 11 invités et 6 membres d'honneur. Elle salue nos hôtes et nos invités et souhaite la cordiale bienvenue à tous. Puis la parole est transmise à la Municipale du Service à la population Mme Mary-Claude Chevalier, qui nous

présente sa belle Commune d'Orbe. Chargée d'histoire et vivante, avec une expansion à bientôt 7000 Urbigènes, elle est un pôle économique important du Nord vaudois.

## Rapport de gestion

Après l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée 2017, Mme Cossy donne lecture du rapport de gestion à l'Assemblée. Le comité s'est réuni à six reprises durant l'année écoulée, de plus, ses membres se sont réparti la participation aux cinq groupes de travail suivants: Ménage administratif, Lancement du registre SITI, Geststar-com 2, Symic (formulaire 4), Simplifications administratives. Avec toujours un franc succès,

notre formation métier est actuellement suivie par 16 participants travaillant au sein des cantons romands.

La collaboration avec le SPOP est très appréciée, Mme Delphine Magnenat se joint à toutes les séances de travail du comité.

Pour 2018, les objectifs prioritaires du Comité AVDCH se portent sur la reconnaissance de notre métier par les autorités politiques cantonales, sur la création d'un plan de classement et d'archivage adapté aux documents du Contrôle des habitants, sur les futurs changements liés à la Cyberadministration, ceci afin de servir les intérêts de nos citoyens de façon pragmatique et équitable.





Ci-contre, le comité de l'AVDCH, et ci-dessous, M. Mercier, ancien commentateur sportif, et MM. Burnens, Maucci et Sutter, du SPOP, Mme Kleeb, cheffe de projet de la Conférence suisse de l'informatique.

### Des interventions enrichissantes

La parole revient M. Steve Maucci, chef du Service de la population qui présente les projets forts du SPOP. Principalement axés sur Geststar.com, l'amélioration des prestations internet et les grandes lignes du projet PA19 qui étendra l'utilisation de la carte biométrique aux citoyens européens en lieu et place des permis papier actuels.

Mme Manuela Kleeb, cheffe de projet de la Conférence suisse sur l'informatique, a été invitée à parler de eDéménagement. Suite à cette présentation forte en nouveautés, le Comité de l'AVDCH a pris contact avec la Direction de la sécurité informatique du Canton de Vaud afin de prendre part à la mise en œuvre de ce projet dans notre canton. Des informations complémentaires sont disponibles dans l'encadré ci-joint.

Le Préfet M. Etienne Roy nous adresse ses félicitations suite aux visites qu'il a effectuées dans les contrôles des habitants du Nord vaudois. Mandaté par le SPOP, il avait la mission de vérifier si les différentes directives de travail et ainsi que des points en rapport avec la protection des données personnelles et l'audit de la Cour des comptes étaient mis en pratique dans les contrôles des habitants. Son bilan personnel est très positif et il ne doute pas qu'il en soit de même pour ses collègues préfets de tout le canton.

Pierre Mercier est notre dernier intervenant de la matinée, le célèbre journaliste sportif est aujourd'hui retraité. Il reste cependant très actif en tant que rédacteur responsable du journal local *l'Omnibus*. Pourvu d'une carrière très fournie, il nous régale d'anecdotes surprenantes glanées au fil de ses années de rencontres avec moult sportifs de



### Rapport du Caissier

M. Laurent Cosendai présente son rapport de comptes 2017. Contrairement à la prévision du budget, le bilan est au vert, plusieurs postes de charges se sont révélés moins lourds que budgétés. Le rapport des vérificateurs souligne l'exactitude des comptes. Et l'assemblée



donne décharge à l'unanimité au Caissier et au Comité. Malgré une prévision budgétaire 2018 déficitaire, l'Assemblée accepte la proposition et compte tenu des résultats positifs de ces dernières années, la cotisation annuelle est maintenue à CHF 50.-.

### Situation au Comité

Mme Aurélia Bally n'intégrera pas le Comité après son année d'essai pour des raisons de charge professionnelle mais restera néanmoins disponible pour les groupes de travail. Mme Barbara Kammermann, préposée à Bougy-Villars, se porte candidate à son remplacement. Mme Nadine Cossy accepte de poursuivre la charge de Présidente et M. François Gasser, celle de Vice-président. Sans autre modification, la composition du Comité 2018 est acclamée par l'Assemblée. Les assemblées générales 2019 et 2020 sont respectivement prévues à Caux (Montreux) et Leysin.



haut niveau, notamment dans le domaine du football, du cyclisme et du ski alpin.

### Un 40<sup>e</sup> anniversaire tout en festivités

L'Assemblée terminée, nos collègues et nos invités sont conviés à prendre part au verre de l'amitié chaleureusement animé par un accordéoniste local. De retour dans la salle du Casino, un succulent repas concocté par la Brigade de l'Hôtel de France à Cuarnens a régalé les convives. Et pour clore ce 40<sup>e</sup> anni-

versaire, un spectacle de la troupe Lulu & Chichili avec des numéros poétiques et acrobatiques ont égayé la suite de l'après-midi, partagée entre émotions et fous rires! ■

## Signaler un changement de résidence en ligne avec eDéménagementCH

eDéménagementCH est un projet issu du plan stratégique de Cyberadministration Suisse qui a pour objectif de permettre aux citoyennes et citoyens d'annoncer en ligne leur déménagement. Il s'agit de pouvoir s'acquitter de son devoir d'annonce sans se préoccuper des heures d'ouverture des services administratifs concernés et d'annoncer son arrivée à la nouvelle commune, respectivement son départ, à l'ancienne commune ou de signaler un changement d'adresse en une seule étape. Il est toujours possible d'annoncer un déménagement au guichet des services administratifs concernés.

La plateforme centrale d'eDéménagementCH est accessible sur [www.edemenagement.swiss](http://www.edemenagement.swiss). Les communes auront un lien vers cette plateforme sur leur portail Internet. Au terme du processus d'annonce, le portail de la commune d'arrivée sera affiché.

eOpérations Suisse met progressivement en œuvre eDéménagementCH en collaboration avec les cantons et les communes. Actuellement, eDéménagementCH est disponible dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, Argovie, Schwytz, Uri, Zoug et Zurich, ainsi que dans certaines parties du canton de St-Gall. D'autres cantons et communes vont proposer ce service au fur et à mesure. Il devrait être applicable dans toute la Suisse d'ici fin 2019.

Une vidéo expliquant le processus d'annonce est disponible sur [www.egovernment.ch/fr/](http://www.egovernment.ch/fr/)





**GRUPE kunzli**  
Assainissement lémanique

## AU SERVICE DE VOTRE ENVIRONNEMENT

Assainissement lémanique depuis 1963 0800 107 000 | [groupe-kunzli.ch](http://groupe-kunzli.ch)

Assainissement et hygiène publique



KUNZLI FRÈRES SA

Inspection, détection et réhabilitation



AITV SA

Centre de gestion environnementale



CGE SA

# ACVBC! 73<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire à Chexbres

Contrairement aux deux années précédentes, c'est par un temps magnifique et exceptionnellement doux que s'est tenue le 20 avril dernier la 73<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire de l'ACVBC sur le balcon du Léman, à la grande salle de Chexbres, réunissant plus de 200 boursières, boursiers et invités.



**Jean-Marc Moreillon**

Boursier, Commune d'Aigle  
Délégué au journal  
*Point CommUNE!*

Comme à l'accoutumée, notre Président ouvre l'assemblée sur un ton humoristique avant de poursuivre avec l'ordre du jour.

M. le Syndic Jean-Michel Conne nous présente la Commune en nous apprenant, entre autres, que le sobriquet des Chexbriens est «les chats» et, comme tout le monde le sait, les chats n'aiment pas l'eau... Voilà donc ce qui explique ce temps magnifique. S'ensuit la présentation du District de Lavaux-Oron par M. le Préfet Daniel Flotron.

Puis, après le rapport du Président, les admissions et démissions, les rapports de la caissière et des vérificateurs des comptes, ainsi que l'approbation des comptes 2017 et du budget 2019, les jubilaires sont félicités en recevant un stylo souvenir et un diplôme. Il s'agit de Mmes Carine Christinat, Vully-les-Lacs, Ariane Jordan, Oron, et MM. Jean-Pierre Blanchet, Montcherand, Michel Gisclon, Bussigny-près-Lausanne, Stéphane Roulet, St-Légier-La-Chiésaz et Dominique Kohli. Toutes ces personnes fêtaient leurs 20 ans de sociétariat, alors que Mme Irène Baechler célébrait ses... 40 ans de sociétariat.

Le Président fait part de la démission de notre caissière Mme Liliane Trombert, tous les autres membres du comité se représentant. Afin de pallier cette démission, l'Assemblée a élu par acclamation M. Stéphane Ruby, boursier communal de Belmont-sur-Lausanne.

La prochaine Assemblée générale se déroulera à Saint-Cergue le 10 mai 2019 et M. Fabrice Weber, chef du Ser-



Le comité de l'ACVBC au complet, de gauche à droite: M. Thévoz, St-Prex, M. Moreillon, Aigle, M. Ruby, Belmont-sur-Lausanne, M. Niklaus, Epalinges, Mme Fontana, Morrens et M. Rapin, Moudon





vice des finances de la Ville d'Yverdon-les-Bains, nous a confirmé que notre 75<sup>e</sup> assemblée se déroulera à Yverdon-les-Bains le 8 mai 2020 avec quelques surprises à la clé.

Les traditionnelles présentations de M. Bernard Pouly, Directeur de la division perception et finances de l'Adminis-

tration cantonale des impôts (ACI) et de Mme Corinne Martin, Cheffe du Service des communes et du logement (SCL) ont apporté certaines précisions utiles relatives à leurs secteurs respectifs.

M. le Conseiller d'Etat, Chef du Département des finances et des relations extérieures Pascal Broulis a apporté dif-

férents commentaires sur les comptes 2017 du Canton et les lourds effets de l'entrée en vigueur de la RIE III. Les présentations des différents orateurs sont disponibles sur le site de l'Association ([www.acvbc.ch](http://www.acvbc.ch)).

Aucune proposition individuelle n'étant parvenue au Comité, le Président

## La solution numérique de pointe pour les communes

Une GED efficace et préconfigurée qui intègre l'ensemble des fonctionnalités nécessaires en un seul produit

- > L'accès mobile aux documents et processus de collaboration
- > Reprise de votre plan de classement existant (ArchiClass ou autre)
- > Indexation optimisée et recherche simplifiée
- > Intégration avec vos outils bureautiques
- > Interfaces disponibles avec vos applications métier (ERP, CRM communaux)
- > Des licences illimitées et une mise en place rapide
- > Un accompagnement méthodologique et formations à la carte
- > Conforme à la loi sur la protection des données (LPD et RGPD) et certifié ISO 15489 (Record Management)

Venez nous rendre visite sur le stand de Protocol lors de la journée des communes vaudoises le 9 juin à Bavois  
[www.protocol.ch](http://www.protocol.ch) · Tél. 021 623 77 77



lève la séance non sans remercier les différents sponsors et surtout la Commune de Chexbres pour la mise à disposition des locaux, l'accueil ainsi que les vins offerts pour l'apéritif et le repas servi par le service traiteur d'Oron «La Chenille gourmande».

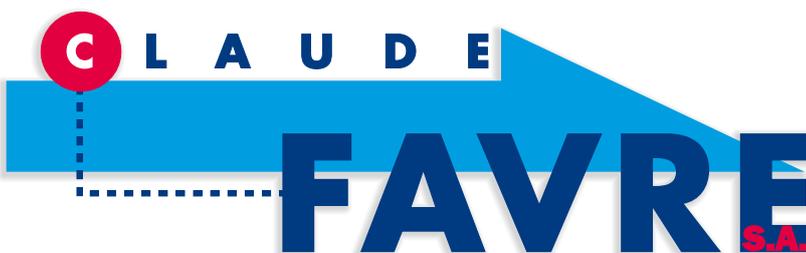
Après quoi, plusieurs membres ont pu prendre part à différentes visites à travers les vignobles de Chexbres. ■

#### Comité 2018 de l'ACVBC

M. Jean-François Niklaus, Epalinges (président), M. Jean-Yves Thévoz, St-Prex (vice-président), M. Nicolas Rapin, Moudon (secrétaire), M. Stéphane Ruby, Belmont-sur-Lausanne (caissier), Mme Laurence Fontana, Morrens (assurance caution), M. Jean-Marc Moreillon, Aigle (délégué au journal *Point CommUNE!*)



En haut, de gauche à droite: Mme Dominique Wyss Cossy, municipale à Chexbres, M. Jean-Michel Conne, Syndic de Chexbres, M. Claude Gross, responsable des services techniques de Chexbres, M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, M. le Préfet Daniel Flotron, M. Bernard Pouly, Directeur de la division perception et finances de l'Administration cantonale des impôts et Mme Corinne Martin, Cheffe du Service des communes et du logement.



**YVERDON** 024 445 36 78

**VALLORBE** 021 843 14 24

**LAUSANNE** 021 653 60 60

[www.claude-favre.ch](http://www.claude-favre.ch)

**Spécialiste toitures & façades**

# AVIATCO! Affluence record pour fêter les 35 ans de l'AVIATCO, à Vallorbe à l'occasion de son Assemblée générale annuelle

L'Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux regroupe aujourd'hui 70 communes ou groupements de communes, représentant une surface cumulée de 151'000 ha pour un bassin de population de 640'000 habitants. Elle compte plus de 120 membres au total, dont 90 actifs et 30 membres « privilégiés ».



**Charles Wernuss**  
Chef de secteur Police  
des constructions, Echallens  
Service technique  
intercommunal (STI)

C'est à la salle communale de Vallorbe, par un temps couvert et mitigé, que s'est tenue le 4 mai dernier la 35<sup>e</sup> Assemblée générale de l'AVIATCO en présence de 61 délégués et quatre invités. Une belle affluence pour cette édition organisée par le Service technique de la « cité du fer », plus particulièrement par notre collègue Michel Desseigne!

## Partie statutaire de l'Assemblée générale

Avant de passer à l'ordre du jour statutaire proprement dit et en guise d'ouverture, c'est M. Stéphane Costantini, Syndic en personne, qui se charge d'accueillir les participants en leur présentant la commune hôte. Située au cœur du Vallon, l'origine de la commune remonte au

XII<sup>e</sup> siècle. Elle compte aujourd'hui 3900 habitants. Il nous décrit par ailleurs le tissu local, orienté autour de l'industrie du fer et de sa transformation.

Après l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée 2017, le Président Christophe Cotting soumet son rapport à l'assistance. Il y retrace évidemment les principales activités de l'année écoulée, relate les diverses tâches effectuées par son comité, présente les idées directrices des projets à venir et relève la collaboration instaurée avec l'Ordre vaudois des géomètres.

Sur le plan des finances, le Trésorier Christophe Leuenberger passe en revue les comptes de l'exercice 2017. Ils sont bouclés par un résultat positif, pour la quatrième année consécutive, dégageant un bénéfice de CHF 9626.65, ce qui amène le capital de l'association au 31.12.2017 à CHF 42'425.89.-. Quant au budget 2018, il laisse apparaître également un léger bénéfice estimé à CHF

8500.-, malgré le montant provisionné pour la manifestation de ce jour. A l'issue des explications reçues et de la lecture du rapport des vérificateurs, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Par ailleurs, huit nouveaux membres sont admis et une démission est enregistrée.

## Comité reconduit en intégralité

L'entier du comité en fonction est reconduit par acclamation. A savoir: Christophe Cotting, Président (Saint-Prex); Carlos Castro, Vice-président (Grandson); Christophe Leuenberger, Trésorier (Cossonay); David Ferrari, Secrétaire (Corsier); Philippe Pahud, Webmaster (Lucens-Valbroye) et Stéphane Rochat, Coordinateur des commissions (Le Chenit).

Ensuite c'est au tour des divers délégués à des groupes de travail en cours de faire leur rapport. Tout d'abord, le soussigné oriente l'assistance sur l'évo-

## AMÉNAGEMENTS DE VÉHICULES

**Sortimo**<sup>®</sup>

AMÉNAGEMENTS DE VÉHICULES

**Gerber Frères Sàrl**

Représentant Sortimo pour la Suisse Romande

1052 Le Mont-sur-Lausanne  
1242 Satigny - GE  
021 653 51 52  
sortimo@gerber-freres.ch

[www.gerber-freres.ch](http://www.gerber-freres.ch)  
[www.sortimo.ch](http://www.sortimo.ch)

Avec **Sortimo** vous êtes organisés et efficaces, et cela se voit !





lution de la présente revue, alors que S. RoCHAT dresse l'état de situation du projet «refonte du questionnaire général de demande de permis de construire» et stratégie «Horizon 2020» de la CAMAC.

### Un site internet qui évolue avec son temps

M. PAHUD nous présente le nouveau site internet remanié de l'Association. Nouveau style, nouvelle ligne graphique, une approche plus intuitive, en particulier en ce qui concerne le forum des utilisateurs. Découvrez-le sur [www.aviatco.ch](http://www.aviatco.ch)

### La formation: une préoccupation constante pour notre comité

M. COTTING donne une brève orientation sur la première journée de formation continue en matière de protection incendie, mise sur pied conjointement par l'AVIATCO et l'ECA, qui a rencontré un vif succès. A tel point qu'une seconde journée similaire est d'ores et déjà prévue et aura lieu le jeudi 20 septembre prochain.

Une journée de formation sur l'aménagement du territoire sera aussi organisée, en partenariat avec l'UCV, le 6 septembre 2018.

Pour finir, M. Ferrari donne un retour à l'Assemblée sur la filière de formation de l'apprentissage de «géomaticien», dont cinq jeunes finiront le cursus cette année et nous signale qu'il est à la recherche de bureaux ou communes prêts à recevoir et à former de tels apprentis.

### Place à la détente et au banquet du 35<sup>e</sup> anniversaire de notre Association

Ce ne sont pas moins d'une cinquantaine de membres qui ont participé aux deux visites prévues et une quarantaine au banquet commémoratif.

# CAMANDONA

www.camandona.ch



CAMANDONA SA  
Rue de Cossonay 30  
Case postale 171  
CH- 1023 Crissier  
[info@camandona.ch](mailto:info@camandona.ch)  
Tél. / Fax +41 (0)21 632 89 00 / 01

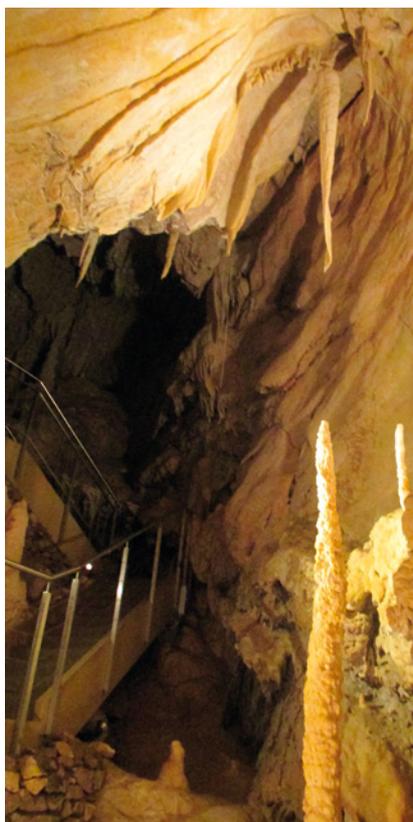
GÉNIE CIVIL - REVÊTEMENTS BITUMINEUX - BÂTIMENT - RÉNOVATION

Succursales, centres de production :

Lausanne - Renens - Gland  
Daillens  
St-Triphon - Collombey

Tél. / Fax +41 (0)21 632 89 00 / 01  
Tél. / Fax +41 (0)21 861 84 00 / 01  
Tél. / Fax +41 (0)24 499 05 00 / 01





La matinée s'est poursuivie par la présentation et la visite commentée du Musée du fer et du chemin de fer, par M. Jean-Philippe Destraz, son conservateur adjoint, puis s'est terminée par un apéritif dinatoire fort convivial!

L'après-midi, les participants ont eu droit à une présentation donnée par MM. Bernard Imfeld et Sébastien Pittet, deux spéléologues passionnés et passionnants qui s'engouffrent fréquemment dans le «réseau des Fées», dont quelque 28,714 km sont explorés à ce jour, alors que seuls 300 m en étaient accessibles encore en 2004... et dont il en reste probablement encore une fois autant à découvrir.

Cette présentation a été suivie par une visite guidée des célèbres et spectaculaires grottes de Vallorbe. L'apéritif offert par la commune hôte a été servi aux convives à l'intérieur du «trésor des Fées».

Pour terminer l'Assemblée en beauté, la soirée récréative, concoctée spécialement pour marquer ce 35e anniversaire, s'est poursuivie par un repas de gala, à l'Auberge communale, animé par M. Christophe Ambre, «mentaliste et magicien» de son état, qui a littéralement envoûté les convives par ses prestations à vous couper le souffle, jusqu'à une heure fort avancée de la soirée! ■

Le plein  
d'énergie

**ruey-termoplan**  
mazout | essence | diesel **0800 844 244**  
ruey-termoplan.ch

**Section  
vaudoise**

Nouveau! Auditoire 100 places et salles de réunion.

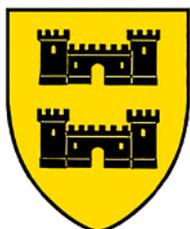
**Au TCS, nous formons vos  
chauffeurs et contrôlons  
votre flotte d'utilitaires.**

Centre TCS Cossonay  
tcs-vd.ch \* 021 863 22 22

1918-2018  
**100**  
TCS SECTION VAUDOISE

# Zoom sur les armoiries communales vaudoises

Le *Point CommUNE!* s'est associé aux Archives cantonales vaudoises pour vous proposer une nouvelle rubrique sur l'héraldique. Découvrez, en couleurs et en patois, la signification de quelques blasons et sobriquets communaux.



## Bavois

**BLASONNEMENT** D'or à deux châteaux de sable ouverts et ajourés du champ.

**PRÉCISIONS** Au XII<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de Bavois appartenait aux sires de Joux. Sa destinée fut de passer d'une famille à l'autre

par les filles. Elle connut aussi des partages qui expliquent l'existence de deux châteaux dans la localité. En 1924, la Commune se donna des armoiries qui rappellent cette caractéristique historique. Les émaux proviennent des armes des anciens sires de Joux.

**SOBRIQUET** Les Agasses (les pies)

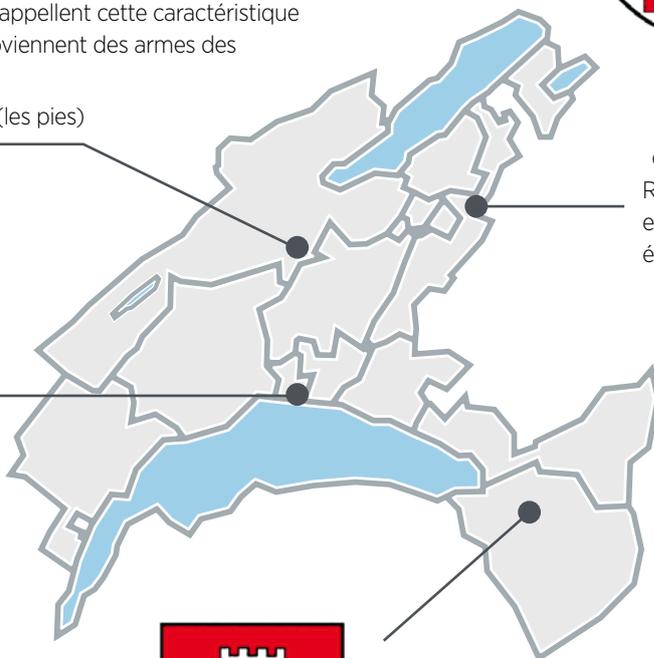


## Saint-Sulpice

**BLASONNEMENT** De gueules au chef d'argent, à l'église de Saint-Sulpice au naturel brochant.

**PRÉCISIONS** Au début du XII<sup>e</sup> siècle, la jeune congrégation de Molesmes reçut l'église de Saint-Sulpice avec ses revenus. Elle fit peu après reconstruire l'église du nouveau monastère, dont la nef a hélas disparu, mais dont la tour et l'abside donnent aujourd'hui encore un cachet remarquable à la localité. Aussi la commune décida-t-elle en 1924 d'en perpétuer une image fidèle sur ses armoiries.

**SOBRIQUET** Les Serpelious



## Villarzel

**BLASONNEMENT** Parti d'argent et de gueules à la tour couverte accompagnée de trois étoiles mal ordonnées, le tout de l'un à l'autre.

**PRÉCISIONS** Ces armoiries ont été créées suite à la fusion entre Rossens, Sédeilles et Villarzel en 2006. Elles comprennent les émaux des anciens armoiries de Villarzel et Sédeilles, la partition de Sédeilles, la tour de Villarzel et l'étoile de Rossens, multipliée par trois, soit le nombre de communes qui ont fusionné.

**SOBRIQUET** Lè Pia pour Villarzel, les Cura-cacàire pour Sédeilles et les Mange-pain-blanc pour Rossens



## Ormont-Dessous

**BLASONNEMENT** De gueules à la tour crénelée d'argent, soutenue d'un mont d'or et accostée de quatre étoiles du second

**PRÉCISIONS** Ces armoiries ont été adoptées en 1921.

Le mont fait allusion au Mont-d'Or, situé sur cette commune. La tour rappelle l'ancien château d'Aigremont, construit par les sires de Pontverre au XIV<sup>e</sup> siècle. Les étoiles symbolisent les quatre «seytes» ou parties de commune.

**SOBRIQUET** Les Peck-à-batz

### Je ne suis pas sûr d'utiliser les bonnes armoiries, que faire ?

Les communes qui souhaitent obtenir le blasonnement de leurs armoiries enregistrées ou leur représentation graphique peuvent le faire auprès des Archives cantonales vaudoises ou directement sur le site de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle ([www.ige.ch/suche](http://www.ige.ch/suche)).

# Agenda UCV

	COMITÉ DE L'UCV	CONSEIL DES 50	GRUPE DES VILLES	GRUPE BOURGS & VILLAGES	JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES
JUIN	vendredi 8 <i>Bavois</i>	mardi 19 <i>Lausanne</i>	jeudi 21 à 14h <i>Ecublens</i>		samedi 9 <i>Bavois</i>
SEPTEMBRE				mardi 4 à 7h30 <i>Lausanne</i>	mercredi 5 à 14h <i>St-Oyens</i>
OCTOBRE			jeudi 4 à 14h <i>Etoy</i>		

## Agenda associations

	AVSM	AVDCH	ACVBC	aVDaas	AVIATCO	SOPV	CDPMV
JUIN	jeudi 7 / mer. 13 Cours de formation initiale <i>Epalinges (Aquatris)</i>						vendredi 8 Assemblée générale <i>Lutry</i>

### Prochaines soirées d'information organisées par l'UCV

**Le paysage financier communal en changement:  
comment préparer le budget 2019?**

Animée par Gianni Saitta le 27 juin à Savigny

**Le nouveau cadre de référence parascolaire:  
qu'est-ce qui change pour ma commune?**

Animée par les membres de l'EIAP le 13 septembre à Chavornay

Informations et inscriptions sur [www.ucv.ch/soireesdinformation](http://www.ucv.ch/soireesdinformation)

#### Formations

Découvrez les formations proposées par l'UCV aux élus, cadres et employés communaux sur

[www.ucv.ch/formations](http://www.ucv.ch/formations)

#### Prestations

Des questions juridiques ou financières en relation avec votre commune?

Les conseils de l'UCV au  
021 557 81 30

#### Nouveau!

Un manuel pour mieux comprendre la gestion financière communale

A commander sur [www.ucv.ch/manuel](http://www.ucv.ch/manuel)



Retrouvez les articles du *Point CommUNE!* en format numérique sur l'application UCV





## Votre solution de gestion communale

Leader de l'informatique dans les administrations communales romandes avec **plus de 230 communes installées**, nous mettons à votre service depuis plus de 30 ans, notre savoir-faire unique.

Quelle que soit la taille de votre commune, nous vous accompagnons dans votre démarche, de l'étude du projet jusqu'à sa réalisation.

[www.o-i.ch](http://www.o-i.ch)



Ch. de la Rueyre 120 | 1020 Renens  
021 321 51 11 | [info@o-i.ch](mailto:info@o-i.ch)  
[www.o-i.ch](http://www.o-i.ch)

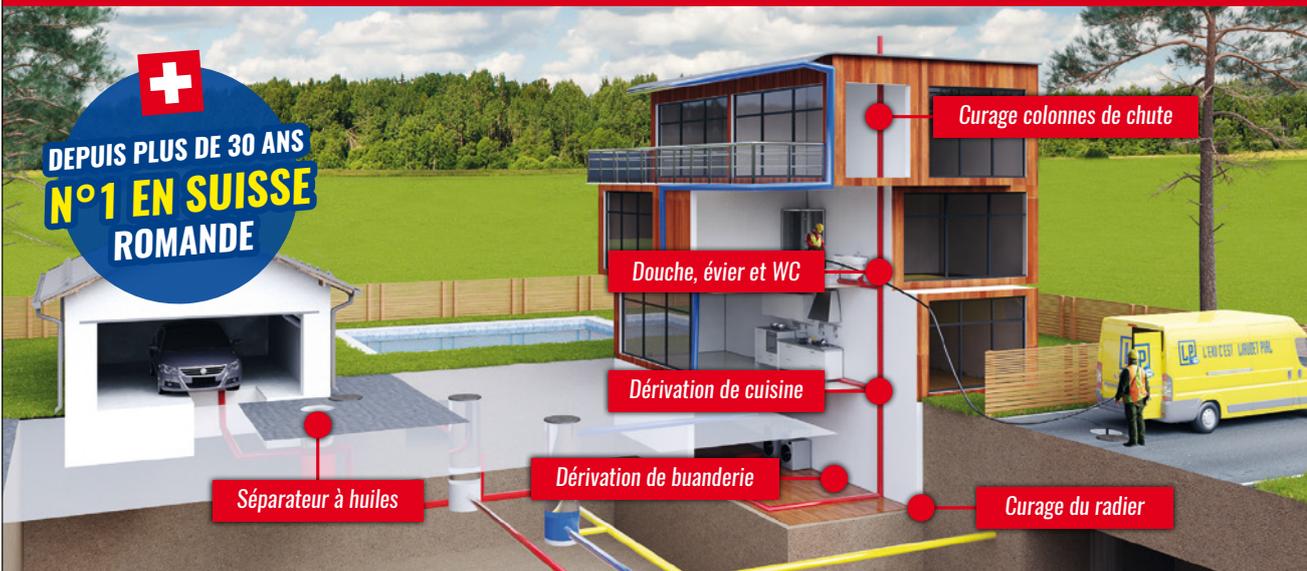


NOS PARTENAIRES



# L'EAU C'EST LIAUDET PIAL

**NOUS AVONS LA SOLUTION POUR VOS CANALISATIONS !**



**SERVICE 24/7 NUMÉRO GRATUIT 0800 621 621 • [WWW.LIAUDET-PIAL.CH](http://WWW.LIAUDET-PIAL.CH)**

# Un site web adapté à **votre commune** !



Un outil adapté  
aux besoins des  
habitants



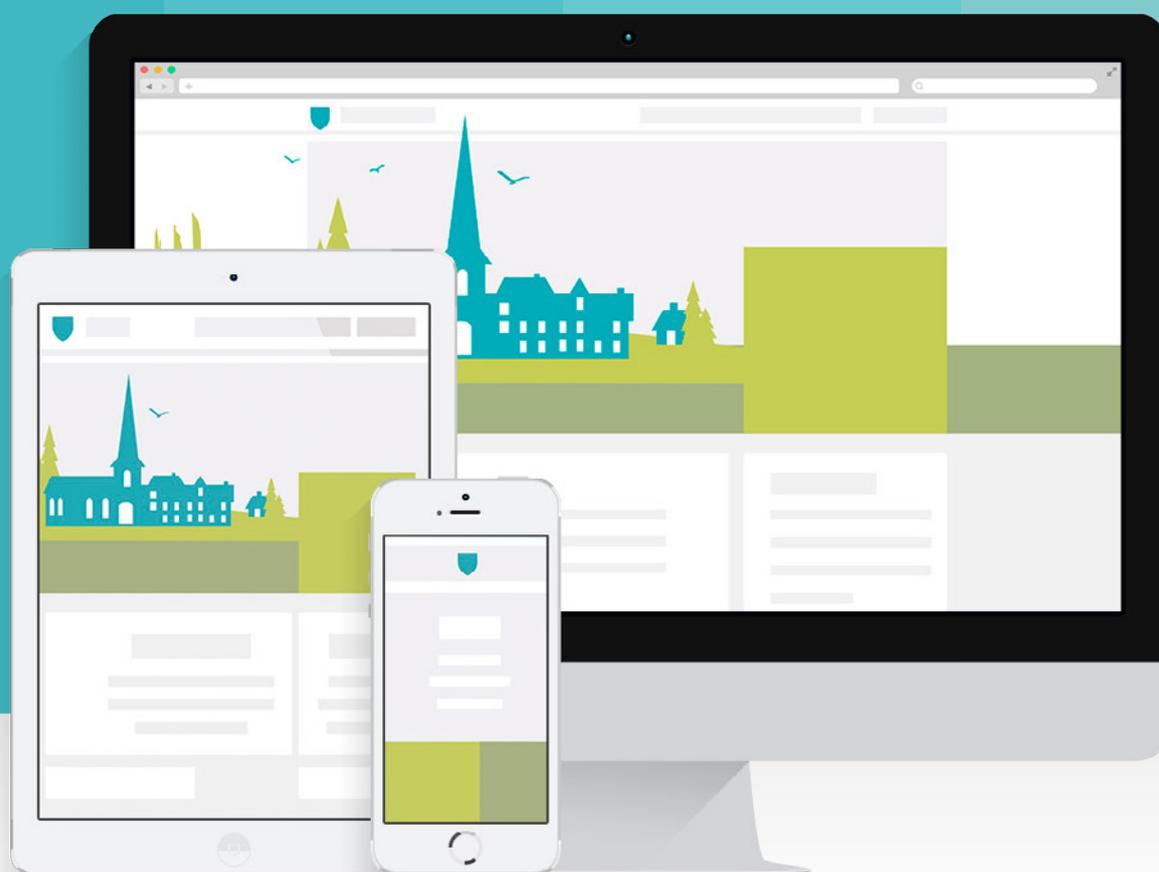
Une nouvelle  
fraîcheur avec un  
design actuel et  
efficace



Une interface pour  
smartphone et  
tablette



Des démarches  
administratives  
facilitées grâce au  
guichet virtuel



*Ils nous font confiance !*

UNION DES  COMMUNES VAUDOISES

COMMUNE DE  
MONTREUX

 Yverdon-les-Bains

**LE MONT**  
*sur Lausanne*

 VILLE DE  
PRILLY



Commune de Saint-Sulpice

VILLE DE  
**Gland**



Commune de Forel  
(Lavaux)

[webcommunes.ch](http://webcommunes.ch)

Un produit de

**WNG**  
BE DIGITAL !